

UNITE 2 : LES TECHNIQUES D'EXPRESSION (20 HEURES)

DOCUMENTS D'ENTREE

Objectif général

- Comprendre quelques techniques d'expression ;

Objectif spécifiques

- Décrire les notions d'expression et d'expressivité, de technique d'expression ;
- Décrire les techniques d'expression ;
- Appliquer les techniques d'expression.

Pré-test

- 1) Qu'est-ce que le commentaire de texte ?
- 2) Quels sont les critères d'un bon commentaire ?
- 3) Qu'est que le résumé de texte ?
- 4) Quelles sont les exigences du résumé ?
- 5) Quelles sont les étapes à suivre pour un bon résumé ?
- 6) Qu'est-ce que la synthèse de texte ?
- 7) Quels sont les éléments qui composent le plan d'une synthèse ?
- 8) Qu'est-ce que l'analyse du texte ?
- 9) Comment doit-on s'y prendre pour réussir l'analyse du texte ?
- 10) Qu'est-ce que la dissertation ?
- 11) Comment doit-on s'y prendre pour réussir la dissertation ?

PLAN DU COURS

I. DESCRIPTION DES NOTIONS D'EXPRESSIONS

1. Notion d'expression
2. Notion d'expressivité
3. Notion de technique d'expression

II. DESCRIPTION DES TECHNIQUES D'EXPRESSION

1. Le commentaire de texte
2. Le résumé de texte
3. La synthèse de texte
4. L'analyse de texte
5. La dissertation

III. APPLICATION DES TECHNIQUES D'EXPRESSION

1. Le commentaire de texte
2. Le résumé de texte
3. La synthèse de texte
4. L'analyse de texte
5. La dissertation

CORPS DU MODULE

I. DESCRIPTION DES NOTIONS D'EXPRESSION

1. Notion d'expression

L'expression est toute séquence linguistique pourvue de sens. Elle peut être un mot, une phrase ou un ensemble de phrases.

2. Notion d'expressivité

L'expressivité est l'ensemble des moyens non verbaux et verbaux dont dispose le sujet parlant pour mettre en relief telle ou telle partie de l'énoncé, manifestant ainsi sa subjectivité (son sens d'intention) tout en visant un effet.

Exemple : Il y a simple expression si je dis : *Pierre est venu*;

Cependant, on passe à l'expressivité en disant : *C'est Pierre qui est venu*, ou encore: *C'est que Pierre est venu*.

Les techniques d'expression sont entre autres le résumé, le commentaire, la synthèse de dossier, l'analyse, la dissertation.

3. Notion de technique d'expression

La technique d'expression est l'art de combiner des énoncés/séquences linguistiques en vue de former un ensemble cohérent pourvu de sens.

II. DESCRIPTION DES TECHNIQUES D'EXPRESSION

1. Le commentaire de texte

- **Définition**

Le commentaire de texte consiste à expliquer le texte, à dégager de nos observations une analyse pour mettre en évidence ses spécificités. Il vise à faire apparaître l'intérêt, l'originalité d'un texte à partir de son analyse précise.

Pour ce faire, il faut choisir des axes de lecture qui permettent d'exprimer au mieux les qualités textuelles. Ces axes doivent révéler les caractéristiques principales du texte illustrées par des extraits précis tirés du texte et nécessitent que l'on lie le fond à la forme dans une réflexion construite.

- **La préparation du commentaire**

Le premier travail consiste à relever dans le texte ce qui joue un rôle important. Ce peut être le point de vue (qui parle ? qui sait? qui voit ?) ; les différents locuteurs ; les formes du discours ; la construction des phrases (rythmes, prosodie) ; les structures syntaxiques et grammaticales ; les indices lexicaux (champs lexicaux ou sémantiques) ; les indices grammaticaux (modes, pronoms, types de phrases...) ; les indices stylistiques (effets rythmiques, figures de style et de rhétorique) ; les sonorités (allitération, assonances) ; la ponctuation. *Chaque relevé de procédé doit aboutir à une analyse de l'effet produit.*

Puis il s'agit de définir des axes de lecture. Les informations relevées et les observations font apparaître des récurrences, des formes particulières. À partir de là, il faudra définir des pistes (que l'on aura peut-être pressenties à la première lecture du texte), des idées directrices qui seront développées grâce à des commentaires fondés sur des extraits. L'on pourra donner un titre percutant aux axes principaux pour mettre en avant leur originalité. Chaque axe se subdivise en plusieurs sous axes, titrés eux aussi. Dans chacun d'eux, il faudra développer différents points en illustrant toujours les remarques par des éléments du texte.

Il faut se faire un peu enquêteur, être curieux : un texte a toujours un sens (lequel ?) porté par des marques (que sont-elles ?). L'on établira les axes à partir des effets retenus (il ne s'agit pas de tout détailler, mais de choisir les éléments les plus pertinents en lisant le texte).

Le travail ci-dessus peut être conduit à travers une *feuille de route* permettant de recueillir les informations afin de bien mener sa tâche. Voici récapitulées les pistes qui aideraient le candidat.

- **Éléments du paratexte :**
 - auteur, titre,
 - dédicace, notes.

- **Organisation du texte :**
 - disposition des paragraphes, des dialogues,
 - typographie (ponctuation, espaces significatifs, utilisation de différents caractères, dispositions des caractères),
 - progression du thème et du propos,
 - types de reprises (nominale, pronominale) ou synonymes,
 - articulation logique.
 - la construction : du texte (progression ? opposition ? ...), des phrases : longueur / rythme des phrases / constructions originales (inversion, incises ...)

- **Procédés énonciatifs :**
 - type de paroles ou de pensées rapportées,
 - marques de l'énonciation (personnes, adverbes...), les pronoms, leur rôle/ implication de l'énonciateur ? (termes évaluatifs, affectifs, modalisateurs) / interpellation du destinataire (pronom, question, apostrophes) / types de phrases

- **Procédés lexicaux :**
 - champs lexicaux et sémantiques,
 - registres de langues,
 - emplois particuliers de certains mots.
 - connotation ? oppositions ? associations intéressantes ?

- **Procédés stylistiques :**
 - comparaison, métaphore, métonymie, oxymore, personnification, énumérations, répétitions, anaphores, parallélismes, hyperboles, antithèses, ironie...
 - son : allitération, assonance, harmonie imitative, paronomase...

- **Procédés grammaticaux :**
 - structures des phrases,
 - valeurs et emplois des temps verbaux.

- **Le plan de rédaction**

Pour la rédaction, le plan suivant est proposé :

Introduction :

 - présenter le texte ;
 - situer le passage ;
 - formuler une problématique (ou un projet de lecture) ;
 - présenter les axes qui vont permettre d'y répondre.

Développement (deux ou trois parties) :

L'analyse du texte doit être organisée en deux ou trois parties qui mettent en valeur les aspects importants du texte. A l'intérieur de chaque partie doivent apparaître des sous-parties en lien avec l'idée générale de la partie. Ces sous-parties doivent être des idées sur le texte. Chacune d'entre elles doit être appuyée par des analyses précises des procédés du texte et former un paragraphe cohérent. Les parties dont il est question sont les axes de lecture et les sous-parties les sous-axes.

Conclusion :

- synthèse des éléments présentés (les plus importants), des idées fortes (il ne s'agit pas de résumer le développement) et réponse à la problématique posée en introduction.
- ouverture (originalité ou particularité de l'extrait dans l'œuvre de l'auteur, portée de l'extrait ou de l'œuvre, lien avec d'autres ouvrages).

La rédaction au propre doit mettre en valeur les analyses. Elle doit donc être claire et organisée. Pour cela il faut utiliser les connecteurs logiques, sauter des lignes entre les parties et aller à la ligne, en retrait, à chaque sous partie. Afin de soigner la cohérence, il faut des transitions entre les parties. Les citations doivent être correctement intégrées dans les phrases. Attention à ne pas paraphraser le texte. Il ne faut rien relever sans interpréter, jamais avancer une idée sans justifier par une analyse de procédé.

2. Le résumé de texte

• Définition

Résumer, c'est resserrer en peu de paroles ce qui a été dit ou écrit plus longuement. En d'autres termes, c'est éliminer l'accessoire pour ne retenir que l'essentiel.

Résumé un texte consiste à le réduire en conservant sa logique et les idées essentielles qu'il développe.

Le résumé qui exclut la citation doit manifester l'aptitude du candidat à donner, dans un style sobre et personnel toute la substance du texte.

• Les exigences du résumé

Ce que le résumé n'est pas	Ce qu'exige le résumé
La réduction arbitraire d'un texte	Une réduction du texte qui doit être au plus proche du nombre de mots demandés : au quart, au cinquième, au dixième (150, 200, 250, 300, 350, 400 mots).
Une paraphrase.	La transcription de ce qui a été écrit avec vos propres mots (certains termes ne peuvent toutefois pas être remplacés).
Une sélection de ce qui vous paraît le plus important.	Le reflet de la hiérarchie des arguments et des exemples d'origine : le texte source est constitué : – d'idées et d'illustrations principales ; – d'idées et d'illustrations secondaires. Après les avoir relevées, vous serez en mesure de distinguer ce que vous devez garder et ce que vous pouvez supprimer.
Une présentation subjective et/ou un travail dans lequel on donne son opinion.	La contraction d'un texte, fidèle aux idées du texte source. L'ordre, l'enchaînement et la hiérarchie des idées doivent rester les mêmes; les idées ou informations du texte d'origine ne doivent pas être développées (ce n'est pas votre connaissance qui est estimée, mais votre fidélité à celle de l'auteur).

• Le plan du résumé

En général, le plan du résumé doit se modeler sur le plan du texte, c'est-à-dire, respecter l'ordre et le plan du texte original dans ses grandes lignes.

Cependant, lorsque l'auteur reprend une idée, d'une partie à une autre, pour l'approfondir ou la renforcer ou la considérer sous un autre angle, on peut également regrouper dans le résumé, les divers éléments dispersés et qui caractérisent une même idée.

- **Doit-on introduire ou conclure un résumé ?**

D'une manière générale, on admet que le résumé doit être introduit et conclu en ce sens que le lecteur est sensé ignorer le texte de départ.

Cependant, les avis ne sont pas unanimes sur la question. Aussi, on pourrait retenir que :

- a) Lorsqu'il s'agit d'un texte intégral, celui-ci comprend sa propre introduction et sa propre conclusion ; on les traitera donc comme le reste du texte.
- b) Lorsqu'il s'agit d'un extrait de texte, on commence le résumé par une idée importante qui mette sur la voie que va suivre le développement, même si, dans le texte, elle ne se présente pas à son début.

Toutefois, on restera fidèle au libellé du sujet : si la consigne prescrit une introduction et une conclusion, on s'y conformera ; si elle ne le prescrit pas, on s'abstiendra.

- **Les étapes à suivre pour mener un résumé**

- a) Lire d'abord, en numérotant les idées, le texte intégralement pour en tirer l'idée générale ;
- b) Lister les différents arguments en prenant soin de conserver les principaux.
- c) chercher un titre possible au cas où il n'est pas fourni par le texte ;
- d) lire le texte de façon détaillée puis rayer ce qui semble accessoire dans le texte
- e) Rechercher le cheminement de la pensée en se référant à l'organisation des paragraphes et à la logique du texte. Pour ce faire :
 - ✚ Relever les articulations logiques (les adverbes et locutions : *à vrai dire, pourtant, en fait* ; les conjonctions : *mais, car, donc, même si...*) ;
 - ✚ Relever les idées principales ;
 - ✚ Relever l'idée maîtresse du texte, que vous ne devrez surtout pas dénaturer.
 - ✚ Se demander si les éléments que l'on tient à conserver sont une idée principale ou secondaire. Retirer ce qui relève de l'illustration accessoire.
 - ✚ Veiller à ne pas répéter deux fois la même chose : avancer toujours une idée nouvelle.
 - ✚ Faire des phrases courtes. Les successions doivent obéir à une logique. Éliminer les mots accessoires.
- f) Procéder à une élucidation du sens des mots et expressions ;
- g) Etablir les rapports entre les éléments du texte ;
- h) Construire le résumé et le rédiger en mettant en relief la ligne directrice et les idées essentielles dans une organisation syntaxique et sémantique qui soit la plus proche possible du texte original.

- **Comment résumer ?**

Pour résumer, on élimine ce qui est illustratif ou développé, soit :

- les énumérations (ramenées à un seul terme, par exemple : hebdomadaires, mensuels quotidiens = la presse) ;
- les périphrases (ramenées à un seul terme ; exemple le Vieux Continent = l'Europe) ;
- les exemples, les citations, les données chiffrées qui portent sur des détails ;
- les expressions de plusieurs mots (un grand nombre = beaucoup) ;
- les tournures passives remplacées par des tournures actives (il est apprécié de tous : tous l'apprécient ; les promeneurs ont été surpris par la pluie = la pluie a surpris les promeneurs) ;
- les présentatifs supprimés (c'est elle qui pense ça : elle pense ça) ;
- l'énumération ou la gradation – énumération composée de termes qui vont crescendo – condensée au maximum (gestion, déploiement, suivi de la livraison : logistique) ;

- les propositions subordonnées complétives changées pour un nom (elle souhaite qu'il parte : elle souhaite son départ) ;
- le complément circonstanciel dans les propositions subordonnées circonstancielles peut être supprimé si ça ne nuit pas au sens (ils ont parlé parce qu'il le fallait : ils ont parlé, il le fallait ; au moment où il parle, une rumeur monte de la rue : il parle, une rumeur monte de la rue).
- les figures de styles (comparaison, métaphore...);
- les noms propres, sauf s'ils sont indispensables.

Sur le texte d'origine, vous pouvez rayer les éléments que vous ne réutiliserez pas, en prenant soin de les laisser lisibles pour des vérifications ultérieures.

En conclusion, retenons qu'il est difficile d'élaborer autant de paragraphes que le texte d'origine en contient. L'important est d'être fidèle à l'enchaînement des idées et des arguments. Les articulations logiques que l'on relève nous y aideront.

Pour évaluer la justesse de d'résumé, il est nécessaire de le confronter au texte initial. Grâce à cette comparaison, on corrigera les imperfections, on retirera ce qui est de trop ou on développera si nécessaire.

3. La synthèse de documents.

- **Définition**

Synthétiser consiste à établir des liens entre des documents hétérogènes. La synthèse consiste à rendre compte du contenu de plusieurs documents (3 par exemples): textes (administratifs, informatifs, critiques, littéraires) ou visuels (dessins, graphiques, schémas, photographies, tableaux). C'est un travail de présentation et de réflexion, et le texte final doit dégager les idées principales.

La synthèse se limite à l'étude des documents sans apport extérieur. Ce sont les documents qui fournissent le fil conducteur, la problématique, la piste de réflexion.

- **La nature de la synthèse**

Ce n'est pas	C'est
Un compte rendu de l'intégralité des documents.	Une sélection des documents importants
Un compte rendu des documents dans l'ordre de leur présentation.	Un regroupement des documents par thèmes. L'on doit trouver entre les documents des points de vue coordonnables. Cela servira à la construction du plan. Il faut trouver une phrase courte qui annonce le thème traité et qui serve d'introduction. C'est peut être un titre général servant de fil conducteur pour les 3 documents. Embrasser l'ensemble des documents dans une sorte de conclusion qui est une prise de position (non une vue personnelle), résultante de l'examen des trois documents. Elle regroupe si possible les prises de position des trois auteurs dans leur rapport entre eux et relativement au sujet global de la synthèse.
Une sélection subjective des informations.	Une sélection d'informations essentielles
Une réflexion personnelle.	Le condensé d'un contenu
Une simple juxtaposition ou addition de résumés des documents.	Un rapport qui s'appuie sur : – une problématique issue de la lecture de l'ensemble des informations ; – un plan qui présente les idées essentielles. La synthèse est une juxtaposition bien ordonnée des idées retenues des textes. On marque les idées qui ont servi de base à la confrontation. Les rapports de ressemblance, de différence ou d'opposition seront selon les cas

	atténués ou appuyés.
Ce que la synthèse n'est pas	Ce que la synthèse est
Un compte rendu de l'intégralité des documents.	Une sélection des documents importants
Un compte rendu des documents dans l'ordre de leur présentation.	Un regroupement des documents par thèmes. L'on doit trouver entre les documents des points de vue coordonnables. Cela servira à la construction du plan. Il faut trouver une phrase courte qui annonce le thème traité et qui serve d'introduction. C'est peut être un titre général servant de fil conducteur pour les 3 documents. Embrasser l'ensemble des documents dans une sorte de conclusion qui est une prise de position (non une vue personnelle), résultante de l'examen des trois documents. Elle regroupe si possible les prises de position des trois auteurs dans leur rapport entre eux et relativement au sujet global de la synthèse.
Une sélection subjective des informations.	Une sélection d'informations essentielles
Une réflexion personnelle.	Le condensé d'un contenu
Une juxtaposition ou addition de résumés des documents.	Un rapport qui s'appuie sur : – une problématique issue de la lecture de l'ensemble des informations ; – un plan qui présente les idées essentielles.

- **La préparation de la synthèse**

Pour préparer la synthèse plusieurs opérations doivent être réalisées :

- ***Faire ressortir le contenu des textes***

La synthèse, c'est comme le résumé de plusieurs documents dont l'on aura déterminé les points communs et les différences. Aussi nécessite-t-elle de savoir relever les informations importantes, les exemples marquants. En partant de la lecture attentive des textes, on dégagera des lignes directrices.

- ***Formuler la problématique***

Pour trouver la base de la problématique, il faut chercher le point commun à tous les documents. Ensuite, pour la nuancer, il y a lieu de noter ce qui oppose les uns aux autres. L'on vérifiera qu'elle est en cohérence avec le contenu du texte.

- ***L'organisation***

Le plan de la note de synthèse découle d'une bonne utilisation des documents. Il s'impose presque de lui-même si le travail de repérage a été bien assuré.

Étapes	Contenu	Suggestions
Lecture générale	Il faut prendre connaissance du thème général, de la nature des documents et de leur nombre.	L'on notera les grandes articulations et précisera rapidement la nature des documents.
Lecture détaillée	Dans chaque document, il sera dégagé : – les idées directrices ; – l'articulation du texte.	Cela passe par la lecture des dossiers en repérant : – les paragraphes ; – les différents points abordés. un descriptif de tous les documents sera fait, en notant le lien que chacun entretient avec l'idée principale du dossier.
Organisation	Chaque document est détaillé et son contenu relié au thème. L'on présentera ensuite des axes de lecture	La synthèse est un résumé orienté qui permet au lecteur de connaître le contenu du dossier et sa portée . En relisant le travail synthèse, il faudra se poser les

	qui permettront au lecteur de se rendre compte : - des différents thèmes traités ; - du contenu des articles, des illustrations, des images... et de leur rôle.	questions suivantes: – est-ce suffisamment clair pour se passer de l'original ? – est-ce que tous les éléments importants sont mentionnés ? – est-ce que ma note dégage une idée principale ? – ai-je bien traduit l'utilité du dossier?
--	---	--

- **Le plan**

Pour le réaliser il faut d'abord établir les rapports d'un texte à l'autre, qui rapprochent les idées, les réunissent, et les opposent.

Comme l'épreuve consiste à rendre compte fidèlement d'un ensemble de documents, on retrouve le même type de plan dans toutes les notes de synthèse.

- **Introduction:**

- ▣ présentation des auteurs, des publications d'où sont tirés les textes, contextualisation du sujet en quelques paragraphes,
 - ▣ problématique,
 - ▣ annonce des différentes parties.

- **Première partie :** présentation des documents, ou présentation de la première idée développée, qui s'appuie sur une exploitation des documents.

- **Deuxième partie** (amenée par une transition) : présentation de la deuxième idée (appuyée sur une exploitation des documents).

- **Troisième partie** (amenée par une transition) : présentation d'une nouvelle idée (appuyée sur une exploitation des documents).

- **Conclusion :**

- ▣ réponse à la problématique ;
 - ▣ ouverture en s'appuyant sur un élément du dossier particulièrement porteur.
 - ▣ L'on veillera à conserver les indications de personnes, les marques de temps et à utiliser ses propres phrases.

La synthèse a des similitudes avec le résumé. Elle exige des grandes qualités d'expression : correction, précision, concision, élégance du style, bonne présentation de la copie. Le nombre des mots y est strictement limité ; la fidélité aux textes est de règle absolue. Pour sa concision, elle obéit à la méthodologie du résumé. Mais la synthèse va au-delà du résumé.

La comparaison et la confrontation entre les textes imposent une réorganisation totale dans l'ordonnement qu'ils expriment. Il s'agit sans en altérer le sens de faire une véritable refonte.

L'épreuve de synthèse a pour caractère principal d'être sélective. Car elle n'a à retenir que les idées qui dans chaque texte ont des rapports à définir avec les idées de l'un des autres ou des autres textes. Des idées essentielles pour un texte considéré isolément seront absolument sacrifiées. C'est uniquement du point de vue de la comparaison que doit se construire un nouvel ensemble cohérent.

4. L'analyse de texte

Cette technique d'expression a été retirée des programmes officiels d'enseignement du français des lycées.

En tout état de cause, cette épreuve a des similitudes avec le résumé de texte. La différence réside dans l'énonciation. On utilise le style indirect avec des verbes introducteurs et des propositions incises. Le tableau ci-après résume les différences entre résumé et analyse de texte.

TABLEAU RECAPITULATIF

RESUME	ANALYSE
Pas d'introduction	A titre facultatif (introduction succincte mais sans éléments personnels et seulement quand on résume le texte comme une personne autre que l'auteur)
Doit suivre l'ordre du texte	On peut présenter les idées dans un ordre différent de celui du texte
Ne doit pas comporter d'éléments étrangers au texte	pas d'éléments étrangers au texte
On résume le texte comme si on en était l'auteur donc jamais de phrases comme « l'auteur affirme que, suppose que ... »	On résume le texte comme si on était une personne autre que l'auteur, d'où l'emploi de formule comme « Valéry démontre que », l'auteur cherche à démontrer que ... »
On peut reprendre les expressions caractéristiques mais il faut s'interdire de reproduire les phrases de l'auteur	Même chose que pour le résumé mais effort personnel de rédaction
Pas de conclusion autre que celle de l'auteur	Pas de conclusion autre que celle de l'auteur

5. La dissertation

a) Généralités

Dissenter, c'est traiter méthodiquement un sujet (oral ou écrit).

La dissertation est un exercice qui consiste à réfléchir, à produire à partir d'un sujet donné, des idées, à les organiser dans un plan rigoureux et à rédiger un texte d'une logique et d'une clarté appréciables.

Le but de l'exercice, c'est de prouver qu'on est capable de construire une argumentation claire, complète et équilibrée à partir d'un sujet donné. Comme le dit bien cette définition, *une bonne dissertation est l'expression personnelle d'une réaction à un problème donné, formulé avec rigueur et clarté, se référant toujours au réel.*

La dissertation a donc pour but de tester les qualités intellectuelles ainsi que la personnalité du candidat. En effet, *« ce sont les efforts d'analyse et de synthèse dont le devoir témoigne qui déterminent l'appréciation des correcteurs. Il faut faire preuve de raisonnement, d'organisation et de sens critique ¹ ».*

La dissertation s'appuie essentiellement sur les connaissances du candidat dans des domaines variés (culture générale, philosophie, économie, sciences, éducation, pédagogie, etc.). Il est donc indispensable que le candidat se dote, par une bonne lecture, de savoirs sur les questions d'ordre général.

Dans sa structuration, la dissertation est organisée en trois parties:

- **l'introduction** dont le rôle est de situer et de poser le problème
- **le corps du devoir** (développement) qui s'attache à exposer les données du problème, à les analyser et à résoudre le problème posé
- **la conclusion** qui fait le bilan de la réflexion et ouvre le débat sur de nouvelles perspectives. Elle requiert, dans la formulation, prudence et maturité.

Les principales exigences de la dissertation, quelle qu'elle soit, sont :

- des connaissances théoriques approfondies ;
- la qualité, la pertinence et la richesse de l'argumentation ;

¹ Claude BARREIX, Claude SCHEIBER, L'Épreuve de culture générale, DUNOD, 1993.

- la rigueur, la logique et la cohérence dans l'organisation des idées ;
- la clarté et la correction du style.

Du point de vue de la formulation, le sujet de la dissertation peut comporter une citation (au discours direct ou indirect, avec ou sans indication d'auteur), une question et une consigne (qui rappelle quelques points de méthode). Ces trois éléments peuvent être imbriqués (la citation est incluse dans une question posée de façon directe ou indirecte, parfois dans la consigne). Mais il convient de retenir que tous les sujets ne comportent pas de citations.

La consigne est directive et définit le travail demandé.

Exemple : « L'action du maître reste un facteur essentiel dans l'œuvre d'éducation ». Qu'en pensez-vous ?

« L'action du maître reste un facteur essentiel dans l'œuvre d'éducation » est le **libellé** ou le **contenu académique**. La **consigne** est « Qu'en pensez-vous » ?

La consigne peut être incorporée au libellé.

Exemple : « Quelles valeurs attachez-vous au calcul mental ? »

b) Méthodologie

ETAPES	DUREE	ACTIVITES
A. Travail préparatoire (2h)	30 mn	Analyse du sujet : <ul style="list-style-type: none"> ✓ thème ✓ mots clés ✓ composantes du sujet (citation, opinion, question, consigne) ✓ Problématique
	1h	Recherche des idées : brainstorming <ul style="list-style-type: none"> ✓ collecter les idées dans le désordre ✓ mettre en ordre les idées collectées
	30 mn	Elaboration du plan détaillé : mettre au net le plan
B. Rédaction et Relecture (2h)	45 mn	Rédaction : <ul style="list-style-type: none"> ✓ introduction ✓ conclusion
	1h	<ul style="list-style-type: none"> ✓ développement ✓ mise au propre
	15 mn	Relecture et correction : correction du contenu et de la forme.

❖ Le travail préparatoire

• L'analyse du sujet

Il faut commencer par lire le sujet afin de bien cerner le problème posé ainsi que les données du problème. Ensuite il faut en rechercher les limites. L'analyse méthodique du sujet se fait de la façon suivante :

- ✓ Déterminer le thème abordé par le sujet ;
- ✓ Relever les mots clés et procéder à leur éclaircissement lexical en tenant toujours compte du contexte ;
- ✓ Relever la citation (s'il en existe) et mettre en lumière l'idée ou les idées qu'elle contient. Procéder à une reformulation si possible ;
- ✓ Mettre en évidence l'opinion contenue dans le sujet qu'elle provienne ou non d'une citation ;
- ✓ Déterminer à partir de la question ce qui est demandé à travers le libellé du sujet ; la question peut préciser l'opinion ou rester générale ;

- ✓ Lire attentivement et comprendre la consigne du libellé du sujet tout en essayant de préciser le cadre dans lequel il s'inscrit : auteurs, courants, méthodes... Et s'assurer avec précision de ce que le sujet attend de vous ;
- ✓ Formuler clairement la problématique à l'issue du travail d'analyse des composantes du sujet. La problématique, c'est le problème qui est posé et qui attend d'être résolu par la dissertation. C'est ce sur quoi doit porter la réflexion.

- **La recherche des idées**

- le brainstorming ou remue-méninges : rechercher les idées et les noter dans leur ordre d'apparition. Les exemples et les citations trouvées doivent également être notés ;
- Après avoir noté les idées pêle-mêle, il faut procéder à leur regroupement par catégories (IPP/ Arguments/ illustrations) et par affinité, dans la perspective de l'élaboration du plan détaillé ;
- la recherche des idées peut se faire aussi en suivant des rubriques préalablement définies. Par exemple pour un sujet de type analytique, on peut procéder de la façon suivante :
 - Rubrique 1 : les idées sur les faits ;
 - Rubrique 2 : les idées sur les causes ;
 - Rubrique 3 : les idées sur les conséquences et les solutions ;
 Cette procédure fait gagner beaucoup de temps mais elle n'est pas appropriée pour tous les types de sujets.

- **L'élaboration du plan détaillé**

Un plan de développement, indispensable à toute communication, l'est encore davantage dans la dissertation. La clarté, qualité première de cet exercice, dépend beaucoup, en effet, d'un plan cohérent et équilibré.

Le plan détaillé doit être logique et dessiner une progression de la réflexion vers une réponse à la question fondamentale du sujet. Pour cela, outre la logique, plusieurs exigences comme la hiérarchisation des idées, la rigueur dans l'organisation doivent être de mise. Le fil conducteur peut être progressif (du plus simple au plus complexe), descriptif, chronologique etc. selon le type de sujet à traiter. Il faut à ce niveau déjà commencer à réfléchir aux liens logiques qui pourraient servir dans la rédaction. Le plan doit être détaillé avec des parties et des sous - parties bien structurées.

Quelques plans typiques de plan

- **Le plan dialectique** est le plus connu. La thèse défend un point de vue, l'antithèse présente des arguments opposés, la synthèse établit une vérité moyenne, nuancée ou dépasse la contradiction apparente.

- **Le plan explication-illustration d'une formule et commentaire** : il est parfois déplacé d'envisager l'antithèse de certains sujets. Dans ce cas, le devoir pourra être simplement une explication de plus en plus nuancée de la formule, accompagnée d'exemples et de commentaires.

- **Le plan problèmes-causes-solutions** est plus proche de l'écriture journalistique. Les problèmes ayant été évoqués avec vigueur, on s'efforce ensuite de leur trouver une explication. Puis viennent quelques propositions pour remédier aux maux évoqués.

- **Le plan inventaire** semble préférable pour certains sujets proposés sous forme de questions comme "Quels sont les avantages de ... ?" C'est l'un des rares cas où la dissertation ne se présente pas comme la résolution d'un problème. Il faut dans ce cas assurer une montée de l'intérêt en commençant par les arguments les plus faibles pour terminer par les plus puissants.

- **Le plan comparatif** est le fruit d'une réflexion qui met en parallèle des faits ou des concepts différents. La progression suit deux chemins possibles : soit chaque élément de la comparaison constitue une partie; soit l'opposition annoncée dès le début se poursuit jusqu'à la fin du devoir.

- **Le plan suggéré par le sujet** convient aux propositions qui posent explicitement plusieurs questions qu'il faut envisager l'une après l'autre.

Une fois le plan terminé, on peut procéder sans grands risques à la rédaction.

❖ **La rédaction et la relecture**

• **La rédaction**

La rédaction commence par l'introduction et la conclusion au brouillon.

L'introduction consiste à :

- **Amener le sujet** : il s'agit de situer le cadre dans lequel s'inscrit le sujet en partant d'un problème d'ordre général (scientifique, culturel, politique, social, pédagogique, éducatif ...) qui soit en rapport avec le sujet. L'on pourrait donc montrer l'intérêt du sujet en partant d'une définition théorique, d'un événement historique ou encore d'une question. Mais il faut veiller à éviter les formulations trop vagues du genre « *De tout temps, les hommes...* »

- **Amener la problématique** : il faut présenter le sujet sans déformer la pensée. Le libellé du sujet doit être considéré comme inconnu pour le correcteur. Il faut reprendre l'énoncé du sujet s'il est court. S'il est long à reprendre, il faut en donner le contenu dans une reformulation avec ou sans extraits.

- **Annoncer le plan** : il s'agit d'indiquer dans les grandes lignes, la démarche qui sera adoptée pour traiter le sujet.

L'introduction doit être assez brève. Son rôle est de présenter le sujet et d'ouvrir le débat. Elle annonce au lecteur ce qui va être développé. Evitez les lourdeurs comme « *Dans une première partie nous allons...* », « *Dans une deuxième partie... nous allons...* »

Quelques procédés couramment utilisés pour commencer une dissertation :

- **Idée personnelle**: Proposez une hypothèse que le texte cherchera à vérifier.

- **Citation d'auteur ou affirmation générale** : Commencez par une idée communément admise, une citation, qu'illustrera le texte peut lui donner plus de poids.

- **Interpellation directe du lecteur** : Lancez d'emblée une affirmation osée, choquante, une question insolite. Vous serez efficace pour autant que la question soit en rapport avec le contenu de votre texte et que les convenances et le bon goût ne soient pas blessés.

La conclusion sert à clore le débat. Assez brève, elle montre au lecteur que le développement est terminé. Elle ne contient aucun argument nouveau ni aucun exemple. Elle peut être structurée en deux parties :

- **Bilan / aboutissement** : cette partie fait le point de la démonstration et présente le résultat auquel l'on est parvenu. Elle ferme la réflexion sur le sujet.

- **Ouverture sur un sujet d'intérêt plus général** : il s'agit d'envisager une possibilité de prolongation de la réflexion en mettant le sujet en rapport avec une préoccupation nouvelle qu'il pourrait engendrer. Prenez garde aux ouvertures qui n'ont aucun rapport avec le sujet ou à celles qui vous ramènent à des questions déjà traitées dans votre dissertation.

Quelques modèles typiques de conclusion pouvant être combinés.

- **La conclusion-synthèse** : En quelques lignes vous reprenez l'essentiel d'un développement. Dans cette formule, qui doit être un modèle de concision, il faut éviter d'introduire un nouvel élément qui serait forcément traité de manière superficielle. Vous pouvez toutefois terminer par une question ou achever le dialogue introductif.

- **La conclusion-relance** : Le texte se termine et l'auteur, par une question, par une action inattendue, relance une hypothèse, une éventualité qu'il ne dénoue pas. Bref, l'inverse du conte de fées: rien n'est fait et le lecteur doit imaginer la suite de l'histoire. C'est un peu frustrant mais cela alimente la conversation et offre l'avantage de ne laisser personne indifférent.

- **La conclusion-élargissement** : Variante de la précédente, ce procédé clôture le texte en le rattachant à une autre œuvre, un thème, une problématique, plus vastes que lui.

- **La conclusion-citation** : Le texte, ici, se termine par une citation, un proverbe en rapport avec le sens de l'exposé. C'est un procédé facile, parfois trop ! La citation doit s'appliquer à la situation décrite ou à l'événement raconté mais elle ne doit pas être en contresens avec le texte de l'auteur cité. N'oubliez pas de nommer l'auteur et d'insérer l'emprunt dans un paragraphe qui en établit le lien avec l'ensemble du texte.

- **La conclusion-description** : Elle décrit une scène, une personne, un objet, déjà évoqué dans l'introduction ou non.

- **La conclusion-restriction** : Elle diminue la portée de l'affirmation ou de l'événement qui a constitué le point de départ du texte.

La conclusion ($\pm 10\%$ de l'ensemble), n'est pas centrée sur un point de détail, c'est sur l'ensemble du sujet qu'elle porte, ou, en tout cas, sur le point essentiel dégagé.

Évitez aussi d'insérer dans la conclusion de nouveaux arguments (ils doivent, le cas échéant, être replacés dans le développement). Mais rien ne vous empêche de terminer par une relance ou un élargissement.

Le développement : il est souhaitable de suivre l'ordre inverse des préférences, de sorte à aller du plus simple au plus complexe. Le développement doit être composé de plusieurs parties (2 ou 3) suivant le sujet à traiter et selon le plan adopté. Chaque partie doit comporter 2 à 3 paragraphes. Chaque paragraphe doit être organisé en :

- **Idée directrice (IPP)** ;
- **Démonstration (IA)** ;
- **Illustrations (IE)**.

Il faut toujours penser à justifier chacune des affirmations que l'on fait et appuyer les idées par des exemples pertinents. Suivant les formes qu'elle peut prendre, le raisonnement peut être :

- **linéaire (énumératif)** : *d'abord, ensuite, enfin*
- **antithétique** : *mais, au contraire, à l'inverse, contrairement à, cependant, en revanche, alors que, tandis que, toutefois...*
- **logique (de type scientifique)** : *donc, si...alors, puisque...*
- **concessif** : *certes, bien que, donc, quoique, quelque...que, si...que*, suivent quelquefois *cependant, en dépit de...*
- **inductif** : faits conduisant à une généralisation
- **déductif** : prendre pour point de départ des principes établis pour aboutir à une conclusion logique (exemple du syllogisme).
- **analogique** : procéder par comparaisons ou par rapprochements

Il faut toujours veiller à la bonne utilisation des transitions pour assurer la cohérence du devoir. Assurez à votre dissertation une impartialité en adoptant le mode de l'énonciation discursive.

L'écriture en "**je**", en théorie tout à fait acceptable, risque d'apporter une touche de subjectivité déconseillée dans ce type d'exercice. Préférez-lui l'écriture en "**il**" ou, à la rigueur, en "**nous**".

Adressée à un destinataire exigeant, la dissertation permet une haute condensation des informations; les constructions variées et concises (appositions, nominalisations...) y trouvent leur place pourvu que la clarté de la phrase n'en soit pas affectée. La précision du vocabulaire, notamment, y est attendue, de même qu'un niveau de langue soigné. Aussi, proscrivez les mots et les tournures familières, populaires, argotiques (ça, bouquin, boulot). Il en va de même pour l'usage trop fréquent du "on".

Ce travail sur le langage permet d'aboutir à une expression claire, précise et efficace dans un texte bien articulé. Enfin sa présentation doit être soignée et ne pas faire obstacle à la communication.

- **La relecture**

Il faut absolument relire votre copie (plusieurs fois si possible) et opérer les corrections nécessaires avant de la rendre. Il faut toujours penser à corriger le fond (idées, logique ...) et la forme (syntaxe, orthographe, présentation...).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA DEMARCHE

Analyse du sujet

- Repérer les éléments essentiels
- Clarifier les termes employés
- Dégager les composantes du sujet
- Analyser les composantes du sujet
- Formuler clairement la problématique

Recherche des idées

- Noter les idées dans leur ordre d'apparition
- Regrouper les idées en paragraphe
- Trouver des exemples illustratifs

Organisation des idées

- Elaborer à partir des regroupements un plan détaillé logique et progressif

Rédaction

✓ **Introduction**

- Remarque générale
- Enoncé du sujet (reprise totale si c'est une citation courte, partielle s'il s'agit d'une longue citation)
- Explication rapide du sujet (reformuler clairement en dégageant la problématique).
- Annonce du plan sous forme déclarative nuancée ou sous forme de questions.

✓ **Développement**

- Corps de devoir en deux ou trois parties
- Chaque partie comporte :
 - une introduction partielle
 - des paragraphes (argumentation et illustration)
 - une conclusion partielle
- Articulation des différentes parties :
 - des mots liens à l'intérieur des parties
 - des transitions entre les parties.

✓ **Conclusion**

- Bilan de ce qui a été démontré dans le développement (fermeture de la réflexion)
- Ouverture vers un sujet de réflexion nouveau mais lié à celui qui a motivé la dissertation.

III. APPLICATION DES TECHNIQUES D'EXPRESSION

1. Le commentaire

Exemple de texte à commenter : Voltaire, *Dictionnaire philosophique* (1764).

« Guerre »

Un généalogiste prouve à un prince qu'il descend en droite ligne d'un comte dont les parents avaient fait un pacte de famille, il y a trois ou quatre cents ans avec une maison dont la mémoire même ne subsiste plus. Cette maison avait des prétentions éloignées sur une province dont le dernier possesseur est mort d'apoplexie : le prince et son conseil concluent sans difficulté que cette province lui appartient de droit divin. Cette province, qui est à quelques centaines de lieues de lui, a beau protester qu'elle ne le connaît pas, qu'elle n'a nulle envie d'être gouvernée par lui ; que, pour donner des lois aux gens, il faut au moins avoir leur consentement : ces discours ne parviennent pas seulement aux oreilles du prince, dont le droit est incontestable. Il trouve incontinent un grand nombre d'hommes qui n'ont rien à perdre ; il les habille d'un gros drap bleu à cent dix sous l'aune, borde leurs chapeaux avec du gros fil blanc, les fait tourner à droite et à gauche et marche à la gloire.

Les autres princes qui entendent parler de cette équipée y prennent part, chacun selon son pouvoir, et couvrent une petite étendue de pays de plus de meurtriers mercenaires que Gengis Khan, Tamerlan, Bajazet n'en traînent à leur suite.

Des peuples assez éloignés entendent dire qu'on va se battre, et qu'il y a cinq à six sous par jour à gagner pour eux s'ils veulent être de la partie : ils se divisent aussitôt en deux bandes comme des moissonneurs, et vont vendre leurs services à quiconque veut les employer.

Ces multitudes s'acharnent les unes contre les autres, non seulement sans avoir aucun intérêt au procès, mais sans savoir même de quoi il s'agit.

Il se trouve à la fois cinq ou six puissances belligérantes, tantôt trois contre trois, tantôt deux contre quatre, tantôt une contre cinq, se détestant toutes également les unes les autres, s'unissant et s'attaquant tour à tour ; toutes d'accord en seul point, celui de faire tout le mal possible. Le merveilleux de cette entreprise infernale, c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir ses drapeaux et invoque Dieu solennellement avant d'aller exterminer son prochain.

Application de la méthode : lire plusieurs fois au travers de « grilles de lecture »

1^{ère} lecture : lecture cursive

À la fin de cette lecture, procéder à un questionnement systématiquement du texte :

- Quel est le thème du texte ? Peut-il être mis en relation avec l'œuvre dont le texte est extrait, avec le titre de l'œuvre, avec l'auteur, avec l'époque ?

Le thème est indiqué par le titre. Il s'agit de la **guerre**. Je sais que le XVIII^e siècle a connu de nombreuses guerres qui ont coûté très cher au royaume de France. Je sais aussi que Voltaire est un pacifiste et qu'il a dénoncé les visées belliqueuses des souverains dans plusieurs contes ou romans en particulier dans *Candide*, mais aussi dans des essais comme le *Siècle de Louis XIV*.

- Quel est son genre littéraire (poésie, théâtre, roman...), son type (argumentatif, narratif, descriptif...)? Il s'agit ici d'un article de dictionnaire (voir le paratexte). Curieusement, l'article ne développe pas une notion. C'est un récit, donc il appartient au type descriptif.

Mais une lecture qui ne reste pas superficielle montre que ce récit n'est pas gratuit, qu'il livre aussi une position, une thèse, il est donc aussi de type argumentatif. Cette union entre un récit et une leçon morale s'appelle un **apologue**.

- Quelle est sa tonalité ou registre littéraire (comique, tragique, lyrique, pathétique, ironique, épique...)?

La tonalité première pourrait être le **merveilleux** (comme dans le conte), d'ailleurs ce mot est repris à la fin de l'article. Très vite cependant je peux relever des indices d'exagération (par exemple au début) et d'antiphrase, signes caractéristiques de l'**ironie**.

- Quel est son intérêt (historique, philosophique, sociologique...)?
Son intérêt est double : cet article expose la **position d'un philosophe du XVIII^e siècle** à l'encontre de la guerre et des prétentions abusives de l'absolutisme royal. Plus encore, il est un exemple des moyens utilisés par ces mêmes philosophes pour faire de leur prose une **littérature de combat**.
- Quelles résonances éveille-t-il chez le lecteur (émotion, intérêt, passion, réflexion, interrogation...)?
Le lecteur est d'abord intrigué, puis sa réflexion est invitée à aller voir au-delà des mots — dans leurs alliances contradictoires — pour en arriver à partager l'indignation de l'auteur devant tant d'absurdités. Voltaire fait appel à la **raison** (pour dénoncer l'ineptie) plus qu'aux émotions (horreur, pathétique et tragique).

2^{ème} lecture : étude du niveau lexical et de la modalisation

- Classer les mots suivant des familles, examiner si on peut les regrouper en champs lexicaux ou sémantiques remarquables.
Champ lexical de la généalogie (généalogiste, descend, droite ligne...), allié à celui de la noblesse (comte, prince, maison...), celui du droit, puis celui de la guerre allié à ceux de l'armée, de la violence (meurtriers mercenaires, noms propres de conquérants, se battre...) pour finir avec un vocabulaire moral et religieux (mal, infernal, Dieu...)
- Étudier les formes, couleurs, mouvements, l'organisation de l'espace, les valeurs symboliques ou affectives de ces éléments.
Difficultés à définir le temps et le lieu. Nous sommes dans un monde merveilleux comme celui du récit légendaire ou du conte. Apparence de désordre, de confusion dans la suite du récit.
- Étudier l'organisation de ces éléments en parallélisme, en relation, en rappel ou en opposition.
À l'argumentation juridique du début succèdent le désordre et les retournements d'alliance. À la futilité de la revendication fait suite une conflagration absurde et meurtrière.
- On peut alors établir des réseaux lexicaux et ainsi discerner les thèmes (intellectuels, affectifs, symboliques) du texte.
Voltaire entend dénoncer l'absurdité de la guerre, dans ses causes et ses effets.
- Étude particulière du registre du discours : lyrique, pathétique, ironique, comique... En fait il y a souvent un registre principal ou dominant et un ou plusieurs registres secondaires. Tout dépend de la longueur et de la densité du texte étudié.
Le registre principal est celui de l'ironie, qui joue sur la dérision et aussi sur certains aspects burlesques (ou contre-épiques). Parfois Voltaire place quelques notes pathétiques comme avec la comparaison des moissonneurs.
- Étude des registres de langue (référence à une culture et une classe sociale) utilisés et des effets produits (appartenance ou opposition, surprise...). Chercher les procédés de style et tous les écarts qui distinguent le langage utilisé par l'auteur du langage courant, celui que nous aurions utilisé pour exprimer les mêmes réalités.
Quelques procédés remarquables : un oxymoron, « merveilleux de cette entreprise infernale ». En examinant les structures grammaticales et leurs effets de sens : choix des pronoms, des déterminants du nom ; choix du type de construction : nominale, affirmative, exclamative, interrogative ; choix des

épithètes : souci de caractérisation, valeur méliorative ou péjorative ; choix des modes verbaux : impératif = prière ou volonté de pression sur autrui ; subjonctif = doute, mode du sentiment ou de la pensée, temps : présent de narration, de vérité générale, imparfait de durée ou de répétition passé simple d'action soudaine qui ne se répète pas ; choix du style direct, indirect, indirect libre... Hypotaxe ou parataxe...

On peut noter tout ce qui renforce l'indétermination. « Un » répété, repris par des démonstratifs qui renvoient à cette imprécision.

Choix d'épithètes péjoratives.

Présent qui a des allures de présent d'énonciation (une action contemporaine du lecteur), mais aussi un présent de vérité générale qui marque l'intemporalité du propos.

Utilisation importante des deux points qui renforce la parataxe. Voltaire veut nous montrer dans la rencontre brutale des propositions que l'enchaînement des faits est sans raison, soumis à l'arbitraire du pouvoir princier.

3^{ème} lecture : étude des images

- Étude des comparaisons explicites, des métaphores, métonymies et synecdoques, hyperboles, litotes... Quels sont les effets qu'a voulu produire l'auteur en employant telle ou telle figure de rhétorique ?
Les soldats mercenaires comparés à des moissonneurs.

4^{ème} lecture : étude des sons et des rythmes (surtout dans les poèmes mais pas exclusivement)

- Étudier le rythme : le choix du mètre, les accents, la cadence, mouvement ascendant ou chute, la place de la césure, la présence d'enjambements, de rejets, de contre-rejets... Analyser les effets produits. Nombreux rythmes binaires qui évoquent l'affectivité, le mouvement, le déchaînement des passions. Deux exemples de rythme ternaire :
« Cette province, [...] a beau protester qu'elle ne le connaît pas, qu'elle n'a nulle envie d'être gouvernée par lui ; que, pour donner des lois aux gens, il faut au moins avoir leur consentement » Rythme évoquant l'équilibre de l'art oratoire d'ailleurs repris par « ces discours » suivi par l'opposition brutale du coup de force princier.
« Il se trouve à la fois cinq ou six puissances belligérantes, tantôt trois contre trois, tantôt deux contre quatre, tantôt une contre cinq, se détestant toutes également les unes les autres, s'unissant et s'attaquant tour à tour [...] » Rythme ternaire qui évoque un semblant d'ordre dans ce désordre général. Rythme accumulatif à la fin du premier paragraphe qui peut évoquer l'orgueil du prince et la fébrilité des préparatifs.
- Étudier les sonorités : quels sentiments sont exprimés par le retour de certaines syllabes ? Quelle atmosphère est ainsi créée ? Faire attention aux allitérations, aux assonances, aux rimes, aux hiatus...
Le bruit, la fureur et le dégoût évoqués par les allitérations de « m » et de « t » dans « meurtriers mercenaires que Gengis Khan, Tamerlan, Bajazet n'en traînèrent à leur suite ».
- Étudier le volume des phrases (longueur, formes : interrogations, exclamations...)
Utilisation de phrases énonciatives qui se veulent apparemment neutres. Mais parfois la phrase prend de l'ampleur chaque fois que le philosophe sent monter en lui l'indignation.
- Étudier le rythme des phrases (gradations, symétries, mouvements ascendants ou descendants...) Quels sont les effets produits ?

À titre d'exemple, étude de la phrase conclusive : « Le merveilleux de cette entreprise infernale, c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir ses drapeaux et invoque Dieu solennellement avant d'aller exterminer son prochain ». Phrase qui met en valeur le groupe nominal initial en le reprenant par le présentatif « c'est que »... (On peut noter aussi que ce groupe nominal pourrait être lu comme un vers blanc distribué en 4/2//3/3). Le reste de la phrase est construit sur un rythme décroissant, qui met en valeur l'adverbe « solennellement », puis croissant, pour évoquer le départ triomphal en croisade contre son « prochain », mot mis en valeur en fin de phrase.

5^{ème} lecture : construction d'une signification d'ensemble

- Rassembler les résultats de ces points de vue partiels sur le texte, les confronter au contexte, à tout ce que je peux savoir de l'œuvre, de l'auteur, de l'époque...
Penser à *Candide*, à la guerre de Sept ans...
Examiner le poème ou la page à la lumière des catégories :
Esthétiques : classique, romantique, baroque...
Idéologiques : rationalisme, sentimentalisme romantique, désir de provoquer...
Voltaire, en philosophe, s'appuie sur le rationalisme, valeur essentielle du siècle des Lumières. Il se montre acerbe devant la folie des tenants de l'absolutisme et de la religion.

Organisation des remarques en un plan détaillé

I. Première organisation évidente : suivre les structures du texte ou les étapes du récit.

1. Nœud : les causes futiles d'un conflit,
2. Péripéties : une guerre désordonnée et cruelle,
3. Dénouement auxquelles l'on adjoint la leçon de l'apologue final : l'enfer du mal et la caution de la religion.

II. Deuxième organisation qui va de l'apparent au caché. Cette organisation est meilleure car elle est plus équilibrée et surtout rend mieux compte des intentions et de la manière de Voltaire.

1. Le détournement du conte ou du récit légendaire,
2. Pour atteindre au conte philosophique dénonçant la folie de la guerre,
3. Par un apologue nourri de toute la charge ironique voltairienne.

N.B. : les indications des parties et des paragraphes ne sont utilisées que pour la clarté de l'exposé. Dans votre commentaire, elles doivent être intégrées à la rédaction.

Corrigé du commentaire de texte

Introduction

En 1749, Voltaire décide de répondre à l'invitation de Frédéric II, et part pour la Prusse. Il demeure cinq ans au château de Sans-Souci. La coopération entre un homme de pouvoir et un homme de lettres, d'abord idyllique, tourne court rapidement. Finalement les deux hommes se brouillent, et Voltaire doit quitter l'Allemagne. Voltaire n'a pas apprécié l'autoritarisme et le bellicisme du souverain. Cette expérience malheureuse servira à illustrer les malheurs de *Candide* dans le chapitre III du conte éponyme ainsi que dans l'article "Guerre" du *Dictionnaire philosophique*.

Ce texte présente l'intérêt d'une argumentation au travers d'un récit. Il vise à dénoncer les horreurs et surtout l'absurdité de la guerre. Il est un exemple de la fameuse ironie voltairienne. Dans un premier temps Voltaire détourne habilement les principes du conte classique. Par la dénonciation il le transforme ensuite en un conte philosophique. Il affirme son jugement dans un apologue final.

Développement

A) Un conte classique détourné

Les marques d'une anecdote

Voltaire a repris les attributs d'un personnage de conte : le récit prend sa source dans la noblesse, nous avons là le prince du conte. Notons le champ lexical de la noblesse et du pouvoir allié à celui de l'armée : "généalogiste", "prince", "ligne" (au sens de descendance), "comte", "maison" (au sens de famille noble),

"province", "droit divin", "conseil", "gloire", "pouvoir", "puissances", chef", "drapeaux". Nous serions presque dans le registre épique.

Pourtant ce n'est pas un "prince charmant" car sa noblesse est de façade. Il se révèle vain et prétentieux. De même, l'épopée sombre dans la folie meurtrière : les princes ne sont pas de preux chevaliers. Ils sont comparés à Gengis Khan, Tamerlan, Bajazet, c'est-à-dire des conquérants cruels et sanguinaires.

Les marques de l'indétermination

Voltaire a repris aussi les marques de l'indétermination propres au conte. Elles permettent de sortir de la réalité. C'est la fonction du « il était une fois » pour le temps, et d'une contrée éloignée pour le lieu. Ici, ce procédé permet soit d'échapper à la censure, soit de donner une portée plus générale à l'exemple. En effet Voltaire s'inspire de la guerre de Sept (petites principautés, dévastation par des mercenaires, alliances changeantes...) qu'il a aussi dénoncée dans *Candide*. Les personnages «prince», « comte » ou leur famille, leur « maison » sont annoncés par l'article indéfini « un », tout comme le lieu, « province », notons également que "les autres princes [...] couvrent une petite étendue de pays" : là encore l'anecdote se situe dans un espace indéterminé qui apparente le texte au registre du merveilleux. Les indications de temps sont aussi peu précises : « il y a trois ou quatre cents ans » nous renvoie dans un passé éloigné et approximatif. Rien ne permet de dater précisément les événements : cela apparente encore une fois le texte au registre du merveilleux.

Mais l'indétermination a surtout pour fonction de montrer les prétentions injustifiées et ridicules du prince. Le prince justifie ses droits par un lignage à plusieurs étages « en droite ligne d'un comte dont les parents avaient fait un pacte de famille, il y a trois ou quatre cents ans avec une maison dont la mémoire même ne subsiste plus. Cette maison avait des prétentions éloignées sur une province dont le dernier possesseur est mort d'apoplexie ». L'accumulation est ridicule. Les droits sur l'héritage sont inconsistants. C'est pourtant sur cette absence de preuve que le prince revendique le bien. Notons les deux points qui marquent une déduction absurde et provocatrice : « le prince et son conseil concluent sans difficulté que cette province lui appartient de droit divin ». Enfin les habitants ne veulent pas de ce souverain qu'ils ne connaissent pas. Pourtant le prince n'entend pas ces objections et impose un « droit incontestable ». C'est ainsi que Voltaire montre que les origines de la guerre sont dérisoires et absurdes.

Syntaxe du conte

Le texte reprend souvent l'adjectif démonstratif « ce » parfois placé en tête de phrase, en anaphore : "cette maison", "cette province", "ces multitudes". Voltaire oppose fortement l'inconsistance des prétentions à la focalisation sur ce lieu et ces gens. Ce lieu oublié accède à l'existence et à la notoriété par la convoitise dévoyée du prince.

Les événements s'enchaînent dès lors de façon inéluctable. L'asyndète (absence de subordination comme de coordination), notamment dans le premier paragraphe avec les ":", renforce cette accélération mécanique des événements.

Voltaire utilise donc l'exagération pour attirer l'attention du lecteur sur ses intentions. Il vide de sa substance le conte classique : ce n'est pas une belle histoire, mais au contraire une aventure absurde, dérisoire et sanguinaire. C'est même une mécanique infernale. Nous passons insensiblement d'un récit anodin à une dénonciation de la guerre.

Un conte philosophique

La guerre

Le champ lexical de la guerre devient plus présent : « marche à la gloire », « équipée », « mercenaires », « se battre », « s'acharnent les unes contre les autres », « puissances belligérantes », « s'attaquant tour à tour », « drapeaux », « exterminer ».

Mais la guerre n'apparaît pas comme une activité ordonnée, aucune stratégie guerrière n'est réellement évoquée. Le vocabulaire guerrier se réduit à un jeu de guerre enfantin. Ils s'agit ici, de «se battre», les peuples sont

répartis en "bandes" ; ils se lancent sans réfléchir dans une "équipée". Tout se mesure en termes de gain : il s'agit de "gagner" la guerre comme on gagne un jeu. Ce langage enfantin intrigue le lecteur.

La dérision de la guerre : la guerre est vue comme un jeu puéril

Il s'agit d'abord d'une parade : chaque participant revêt quelques attributs militaires comme un chapeau ou un habit de drap, ensuite ont lieu les manœuvres, « tourner à droite et à gauche et marche à la gloire ». Chaque prince veut être "de la partie", comme dans un jeu. On ne sait même pas pourquoi on se bat. D'ailleurs qui sont les soldats ? : "les autres princes" [...] "des peuples" [...] "ces multitudes" [...] D'où viennent-ils ? Que veulent-ils ? Ils vont simplement "vendre leurs services à quiconque veut les employer".

Voltaire utilise une poétique du vague qui dans de telles circonstances ne peut manquer d'alerter le lecteur car la guerre est très fortement associée à un jeu d'enfant : les guerriers sont de petits soldats de plomb destinés à tomber. Il en va de même pour la comparaison « ils se divisent aussitôt en deux bandes comme des moissonneurs ». Notons le détournement de l'image car il s'agit ici de faucher des êtres vivants.

La guerre est mercantile, criminelle et déraisonnable

Voltaire montre les guerriers comme des marionnettes, voire des personnages de bandes dessinées. Dans la parade initiale les soldats vont « tourner à droite et à gauche ». Ce sont plus tard des groupes sans individualité envoyés dans le tourbillon des combats.

Voltaire désigne les guerriers comme des meurtriers (le terme est employé à deux reprises). D'ailleurs les allitérations en "r" soulignent la guerre dans "meurtriers mercenaires" ou "se battre", comme encore les gutturales inscrites dans les noms de guerriers du deuxième paragraphe.

Voltaire juge les soldats comme des êtres déraisonnables : ceux-ci "s'acharnent", "sans savoir même de quoi il s'agit". De plus, il souligne que tous se détestent (terme enfantin par excellence). Leur seul but semble être "celui de faire tout le mal possible". Nous pouvons y voir une pointe contre la philosophie de Leibniz illustrée par le docteur Pangloss de *Candide* : « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ».

Ainsi Voltaire dépasse le conte narratif classique en écrivant un conte philosophique. Comme chacun sait, un conte philosophique a une visée argumentative. Ici comme ce texte s'inscrit dans le *Dictionnaire philosophique* et se définit comme un article, le lecteur est invité à lire ce texte comme un apologue.

B) Un apologue

Rappel de la définition de l'apologue

L'apologue est souvent une fable. Ici, la spécificité de cet apologue réside dans l'enseignement caché que nous délivre Voltaire : il faut découvrir son sens en analysant les procédés de l'ironie.

L'ironie comme procédé de la dénonciation

L'ironie repose sur trois procédés présents dans ce texte. D'abord il s'agit de l'antiphrase comme à la fin de la deuxième phrase déjà citée pour sa valeur absurde et provocatrice.

Ensuite on retrouve une parodie de l'épopée qui est proche du style burlesque et qui culmine dans l'emphase ternaire : « se détestant toutes également les unes les autres, s'unissant et s'attaquant tour à tour » ; ce rythme indique une construction, un projet dans cet apparent désordre "celui de faire tout le mal possible". L'adjectif qualificatif « possible » est bien évidemment une reprise à contresens d'une expression du philosophe Leibniz. Voltaire, comme dans *Candide*, dénonce ici un optimisme hors de propos.

Enfin Voltaire insiste tellement sur l'engouement des peuples, que cette adhésion spontanée engendre le soupçon : les princes sont en fait des tyrans infernaux qui abusent du pouvoir en se l'appropriant de façon illégitime. Il revient au lecteur de déchiffrer le message et de tirer un enseignement de ce petit conte qui dénonce la tyrannie, faultrice de troubles.

Le ridicule poussé à l'odieux

La conclusion est introduite par un paradoxe destiné à bouleverser nos habitudes de pensée à l'égard de la guerre : « Le merveilleux de cette entreprise infernale... » où « merveilleux » (dans cette expression Voltaire joue sur le sens d'admirable et en même temps de surnaturel) se heurte à « infernale » puis à « meurtriers ». Ces tyrans se disent pleins de ferveur religieuse. En effet, ils font « bénir » leurs drapeaux et « invoque[nt] Dieu solennellement ». Dans *Candide*, ils entonnent un *Te Deum* chacun de leur côté. On relève ici le champ lexical du religieux, mais Voltaire stigmatise un dévoiement. Lorsque l'Église bénit la guerre, elle n'est plus catholique, (c'est-à-dire universelle) en sacrifiant certains de ses enfants. Elle contredit son message d'amour évangélique lorsqu'elle cautionne l'extermination du « prochain ». Voltaire dénonce l'alliance du « sabre et du goupillon » qui conduit l'humanité à son malheur.

Déjà Voltaire avait blâmé l'absolutisme au début de son article. Le prince y prétend que la "province lui appartient de droit divin". Or il n'en est rien. La cérémonie religieuse de la fin est tout aussi odieuse.

L'ironie de l'écriture Voltairienne permet non seulement de comprendre le sens de l'apologue mais de percevoir tout l'humour de son style. Comment un meurtrier peut-il invoquer Dieu avant d'exterminer son prochain ?

Conclusion

Ce texte présente donc un triple intérêt : d'abord il apparaît comme un conte, une belle histoire, mais très vite le lecteur se rend compte qu'une argumentation se profile derrière la narration, et que ce conte est un récit philosophique. Enfin Voltaire utilise l'ironie pour faire entendre subtilement sa voix : il peut convaincre et persuader son lecteur, en l'invitant dans l'apologue notamment à reconsidérer des idées toutes faites.

Nous avons ici un bon exemple du combat philosophique : Voltaire critique avec virulence le pouvoir absolu et ses liens avec la religion. Peut-être plus que le thème, c'est la manière qui caractérise l'engagement de l'auteur. Cette ironie mordante trahit l'indignation, l'intelligence blessée devant tant de mauvaise foi et de stupidité. Cette ironie est l'arme de la raison militante. C'est elle qui peut entraîner le lecteur à réagir en lui montrant avec humour la déraison des puissants.

2. Le résumé

Vous choisissez un paragraphe intéressant et qui vous plaît. Faites-en un résumé que vous lirez à un pair. Selon sa compréhension et ses questions, vous pourrez vérifier si votre résumé est valable et aurez une idée de ce qu'il faut faire pour l'améliorer.

Exemple de Texte à résumer

Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat social, 1762.

Chapitres I, 8-9

« [L]e passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que, la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, et la possession, qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété, qui ne peut être fondée que sur un titre positif. On pourrait, sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est

esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. Mais je n'en ai déjà que trop dit sur cet article, et le sens philosophique du mot *liberté* n'est pas ici de mon sujet.[...]

Chaque membre de la communauté se donne à elle au moment qu'elle se forme, tel qu'il se trouve actuellement, lui et toutes ses forces, dont les biens qu'il possède font partie. Ce n'est pas que par cet acte la possession change de nature en changeant de mains, et devienne propriété dans celles du souverain : mais comme les forces de la cité sont incomparablement plus grandes que celles d'un particulier, la possession publique est aussi dans le fait plus forte et plus irrévocable, sans être plus légitime, au moins pour les étrangers. Car l'État à l'égard de ses membres est maître de tous leurs biens, par le contrat social, qui dans l'État sert de base à tous les droits ; mais il ne l'est à l'égard des autres puissances que par le droit de premier occupant, qu'il tient des particuliers.

Le droit de premier occupant, quoique plus réel que celui du plus fort, ne devient un vrai droit qu'après l'établissement de celui de propriété. Tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui est nécessaire ; mais l'acte positif qui le rend propriétaire de quelque bien l'exclut de tout le reste. Sa part étant faite, il doit s'y borner, et n'a plus aucun droit à la communauté. Voilà pourquoi le droit de premier occupant, si faible dans l'état de nature, est respectable à tout homme civil. On respecte moins dans ce droit ce qui est à autrui que ce qui n'est pas à soi. En général, pour autoriser sur un terrain quelconque le droit de premier occupant, il faut les conditions suivantes. Premièrement, que ce terrain ne soit encore habité par personne ; secondement, qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister ; en troisième lieu, qu'on en prenne possession, non par une vaine cérémonie, mais par le travail et la culture, seul signe de propriété qui à défaut de titres juridiques doive être respecté d'autrui.

En effet, accorder au besoin et au travail le droit de premier occupant, n'est-ce pas l'étendre aussi loin qu'il peut aller ? Peut-on ne pas donner des bornes à ce droit ? Suffira-t-il de mettre le pied sur un terrain commun pour s'en prétendre aussitôt le maître ?

Suffira-t-il d'avoir la force d'en écarter un moment les autres hommes pour leur ôter le droit d'y jamais revenir ? Comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immense et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable, puisqu'elle ôte au reste des hommes le séjour et les aliments que la nature leur donne en commun ? Quand Nuñez Balboa prenait sur le rivage possession de la mer du Sud et de toute l'Amérique méridionale au nom de la couronne de Castille, était-ce assez pour en déposséder tous les habitants et en exclure tous les princes du monde ? Sur ce pied-là, ces cérémonies se multipliaient assez vainement, et le roi catholique n'avait tout d'un coup qu'à prendre possession de tout l'univers ; sauf à retrancher ensuite de son empire ce qui était auparavant possédé par les autres princes.

On conçoit comment les terres des particuliers réunies et contiguës deviennent le territoire public, et comment le droit de souveraineté s'étendant des sujets au terrain qu'ils occupent devient à la fois réel et personnel ; ce qui met les possesseurs dans une plus grande dépendance, et fait de leurs forces mêmes les garants de leur fidélité. Avantage qui ne paraît pas avoir été bien senti des anciens monarques qui ne s'appelant que rois des Perses, des Scythes, des Macédoniens, semblaient se regarder comme les chefs des hommes plutôt que comme les maîtres du pays. Ceux d'aujourd'hui s'appellent plus habilement rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, etc. En tenant ainsi le terrain, ils sont bien sûrs d'en tenir les habitants.

Ce qu'il y a de singulier dans cette aliénation, c'est que, loin qu'en acceptant les biens des particuliers la communauté les en dépouille, elle ne fait que leur en assurer la légitime possession, changer l'usurpation en un véritable droit, et la jouissance en propriété.

Alors les possesseurs étant considérés comme dépositaires du bien public, leurs droits étant respectés de tous les membres de l'État et maintenus de toutes ses forces contre l'étranger, par une cession avantageuse au public et plus encore à eux-mêmes, ils ont, pour ainsi dire, acquis tout ce qu'ils ont donné : paradoxe qui s'explique aisément par la distinction des droits que le souverain et le propriétaire ont sur le même fonds, comme on verra ci-après.

Il peut arriver aussi que les hommes commencent à s'unir avant que de rien posséder, et que, s'emparant ensuite d'un terrain suffisant pour tous, ils en jouissent en commun, ou qu'ils le partagent entre eux, soit également, soit selon des proportions établies par le souverain.

De quelque manière que se fasse cette acquisition, le droit que chaque particulier a sur son propre fonds est toujours subordonné au droit que la communauté a sur tous, sans quoi il n'y aurait ni solidité dans le lien social, ni force réelle dans l'exercice de la souveraineté.

Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. »

Corrigé du résumé du texte

Le passage de l'état de nature à l'état civil est un passage de l'instinct à la justice. La perte des avantages tirés de la nature se compense par le développement des idées et des sentiments.

Le contrat social prive l'homme de sa liberté naturelle et du droit illimité mais le dote de la liberté civile et du droit de posséder.

De plus, l'état civil s'accompagne de la liberté morale, car si l'impulsion est esclavage, le respect de la loi est liberté. [...]

Chaque membre appartient à la communauté dont il fait partie.

Le contrat social d'une communauté ne s'impose pas aux membres d'une autre mais le droit du premier occupant régit le principe de propriété.

Le droit du premier occupant réunit trois conditions : un terrain inhabité ; son occupation du terrain approprié à ses besoins ; enfin, le travail et la culture comme signes de la propriété.

En effet, le besoin et le travail qui justifient la primauté du premier occupant impliquent l'inaliénabilité de ce droit et s'opposent ainsi à une attribution injustifiée du territoire.

Comme le territoire public repose sur la contiguïté des terres particulières, leurs possesseurs entrent dans une dépendance accrue.

Mais la réunion consentie de leurs forces témoigne de leur fidélité au principe qui les unit.

Ainsi la possession est-elle légale. L'ancienne usurpation fait place au droit et à la jouissance de la propriété.

Alors les possesseurs sont considérés comme les dépositaires du bien public. Leurs droits sont respectés par les membres de l'État et protégés contre les interventions étrangères.

Parfois l'union des hommes précède toute possession. Puis ils prennent un terrain qu'ils partagent également ou selon les dispositions prévues par le souverain.

Mais le droit de chacun est toujours subordonné à celui de la communauté. Sans ce lien social fort, la souveraineté est faible.

Enfin, le contrat social ne détruit pas l'égalité naturelle mais elle lui substitue une légitime égalité morale.

L'inégalité physique de l'état naturel et l'inégalité intellectuelle disparaissent. Le droit rend les hommes égaux.

Observations

Il était demandé de réduire le texte d'origine de 1 350 mots à 350 mots, soit près d'un quart. Cette condensation peu importante (on demande en général 10 % du texte d'origine) s'explique par la difficulté de condenser un texte où chaque paragraphe donne une idée importante (qui sert l'argumentation) sans dénaturer la pensée de l'auteur.

Ce texte de philosophie politique pouvait impressionner. Il convient de le traiter comme n'importe quel texte.

- Le candidat a respecté le nombre de mots demandés (350). Il a choisi de suivre le nombre de paragraphes. C'est conseillé pour les textes comme celui-ci qui peuvent facilement porter à confusion.
- On ne retrouve pas le style de Rousseau, toutes les idées importantes sont présentes, il n'y a pas de paraphrase (des mots sont repris car on ne peut pas les changer : *propriété, état civil, droit, égalité*, etc.). Ces trois aspects témoignent des qualités de réécriture du candidat.
- Sur la première ligne, la première lettre de l'article défini entre crochets (« [L]e ») indique que la transcription prend une liberté par rapport au texte de Rousseau. Le candidat ne l'a judicieusement pas réutilisée, puisque le résumé n'est pas une reprise du texte dans laquelle il convient de distinguer les ajouts ou les modifications.
- Les exemples qui étaient purement illustratifs ont été abandonnés.

- Le temps a été respecté.
- Les liens logiques sont présents au bon endroit sans être artificiellement plaqués.

3. La synthèse

Prenez quelques documents différents. Vous tenterez de noter sur un brouillon, comment vous procédez pour ébaucher une synthèse en vous appuyant sur les indications suivantes.

- Vous allez approfondir la lecture des documents. Comment faites-vous ?
- Cette lecture peut-elle permettre de distinguer une idée maîtresse (support d'une future problématique...) et des points communs (regroupements possibles...)?
- Pour une compréhension approfondie des contenus, faites d'abord un descriptif sommaire (nombre de documents, origine, contenu).
- Puis faites le relevé des mots-clés, des informations et données importantes.
- Pour le passage du contenu aux idées, exprimez les articulations du thème principal, puis ce qui lie les documents et les oppose.

Consigne de travail :

Vous présenterez en 300 mots, une synthèse des trois textes ci-après, en confrontant, sans aucune appréciation personnelle et en évitant autant que possible les citations, les divers points de vue exprimés par les auteurs.

1. *Le technocrate*

(Pierre Ducassé, Philippe d'Iribarne, Jean Meynaud)

Qu'est-ce qu'un technocrate ? Et que faut-il penser de la technocratie ?

On a pu rattacher avec raison l'idée-mère des conceptions modernes de la technocratie à certaines formules scientifiques de Saint-Simon ; on peut, avec autant de justice, voir l'origine du technocrate dans les conceptions initiales du positivisme, caractérisant l'orientation industrielle du monde moderne par une croissance des capacités, que nous dirions techniques, investissant peu à peu la réalité des pouvoirs.

Cependant, en ce domaine, plus encore qu'en tout autre à notre époque, l'étendue et la nature des capacités mises en œuvre engendrent un type d'homme nouveau. La première approximation d'un pouvoir apparemment enté sur la pure technique, et ne se mesurant que par elle, fut celle du « manager », ou de « l'organisateur », dont Brunham voulut faire l'instrument caractéristique d'un dépassement du capitalisme. En fait, l'échelle d'action du manager est encore trop limitée pour engendrer, à partir de sa seule compétence et son privilège d'action, une véritable puissance politique. En groupant certains traits caractéristiques du manager, et, si l'on veut, de nos grands directeurs d'entreprises privées, on obtient cependant déjà une première esquisse des qualités du technocrate ; vision plus large que celle du technicien pur ou de l'expert, commandement pourvu d'une indépendance considérable, sens prononcé du devoir, allant jusqu'au sacrifice de soi-même pour le travail « en soi », c'est-à-dire, en fin de compte, pour l'idéal du métier de « coordinateur ».

La « vue d'ensemble » est, semble-t-il, la première condition nouvelle introduite par ce type d'hommes. Dans l'univers, en apparence divisé à l'infini, des intérêts techniques, renaît alors le pouvoir « synoptique », inséparable de tout sens et de toute philosophie, fût-elle en acte ; mais cette vue d'ensemble, pour le manager, ne dépasse pas un cadre industriel, commercial, financier, ou même syndical assez strict. Le technocrate, au contraire, par sa place dans la hiérarchisation des actions, par son champ de vision plus large, et par son aptitude à s'engager personnellement, avec une générosité bien supérieure même à l'audace sportive du pur individualisme, pèse sur les affaires humaines, à l'échelon suprême, dans l'économie dans la politique.

Il y a technocratie, dirions-nous, si l'on peut admettre qu'à ce niveau le dirigeant, c'est-à-dire le responsable d'une « orchestration » de moyens techniques disposant de certains degrés de liberté, oriente par son action précise les choix d'une société.

Ce qui différencie, moralement, le technocrate et son style de vie de tout ce qui a précédé dans le jeu technique, c'est un sens nouveau de l'action, susceptible de subordonner le pur intérêt personnel ou l'égoïsme du groupe à l'intérêt « en soi » du progrès technique et de l'aménagement collectif qui le favorise.

Le risque est accepté, ici, comme rançon de la réalité du pouvoir ; la responsabilité n'est point la responsabilité extrêmement définie, et pour ainsi dire ponctuelle, du technicien pur, ni la responsabilité

« formelle » du fonctionnaire, ni la responsabilité limitée et comme « abstraite » de l'ingénieur. C'est une responsabilité personnelle, complète et concrète, qui engage l'homme dans toutes les conséquences de son action.

Il est hors de doute qu'un désir permanent d'action est le ressort d'une telle nature : réalisme de l'action, impatience de ses limites présentes, fussent-elles le signe d'un besoin caché de la nature humaine ou le simple résidu fossilisé des anciennes structures.

A ce titre, le technocrate est toujours en devenir et son type représente moins une espèce déjà définie de notre humanité technicienne qu'une espèce en voie de formation.

Pour le philosophe, cette espèce est cependant loin d'être inconnue ; il en a déjà repéré des échantillons significatifs au cours de l'histoire humaine. Ni le XIX^e ni le XX^e siècle n'ont eu la primeur de cette race d'hommes. Notre époque semble lui donner toute sa chance ; mais ne déforme-t-elle pas ses traits ? Quel bien poursuit le technocrate, s'il est aveugle à toute autre finalité que les finalités pures des techniques ? Ici commence, de nos jours, la plus grande incertitude, et peut-être la plus grande injustice : non celle de la technique pour philosophie, mais bien celle du philosophe pour technicien, quand celui-ci devient l'organisateur « synoptique » d'un monde plus harmonieux.

Parce que ce démiurge paraît aveugle aux valeurs d'autrefois, on le croit rivé à l'ordre de ses moyens présents : parce qu'il pousse ceux-ci vers l'avenir avec une passion jalouse, exclusive, on dira qu'il en est esclave.

On oublie qu'il les compose, les balance, les ordonne en une signification d'homme ; on oublie surtout qu'il nous ordonne tous, avec ces choses, et lui-même en son acte, et avec lui notre philosophie, même si elle préfère le silence à cet aveu.

Comme l'ingénieur, comme l'expert, comme le technicien pur, malgré son apparente désincarnation, mais plus directement qu'eux, le technocrate, comme autrefois le tyran au philosophe, apporte à notre siècle le rêve d'une solution juste.

2. P. Ducassé, *Les techniques et le philosophe*, 1958.

Dans une société où l'appareil du pouvoir, n'étant pas soumis à un contrôle démocratique suffisant, a pratiquement la responsabilité de décider en vase clos, les méthodes scientifiques risquent d'être particulièrement mal utilisées.

Les technocrates, parce qu'ils ne peuvent pas voir, ou parce qu'ils se bouchent les yeux pour ne pas voir, risquent d'être particulièrement aveugles par rapport à la réalité sociale, et de négliger, quand ils construisent les modèles quantitatifs ou qualitatifs, non seulement ce que personne ne connaît, mais encore bien des connaissances existantes. Des représentations caricaturales de la réalité sociale risquent d'être utilisées à la légère, avec un manque de modération dans l'expérimentation in vivo, spécialement quand une nouvelle catégorie de technocrates animée des idées différentes de celle déjà en place arrive au pouvoir. On peut craindre l'irresponsabilité des intellectuels que dénonçait déjà Tocqueville : « Quand on étudie l'histoire de notre Révolution disait-il, on voit qu'elle a été menée précisément dans le même esprit qui a fait écrire tant de livres abstraits sur le gouvernement. Même attrait pour les théories générales, même confiance dans la théorie, même attrait pour les théories générales, même confiance dans la théorie, même goût de l'original, de l'ingénieux et du nouveau dans les institutions ; même envie de refaire à la fois la constitution tout entière suivant les règles de la logique et d'après un plan unique, au lieu de chercher à l'amender dans ses parties effrayant spectacle ! »

Les méthodes scientifiques ainsi appliquées risquent d'enfermer l'imagination, de conduire à imposer dogmatiquement des méthodes d'analyse ou des représentations de la réalité sociale inadaptées ; elles risquent de conduire à appliquer brutalement des « recettes » techniques en fonction d'une vision restreinte des phénomènes, sans s'interroger sur les limites de la validité de ces recettes ni sur leur adaptation aux problèmes posés.

L'aspect socratique de l'analyse des systèmes, les éléments mal quantifiables risquent d'être négligés au profit de calculs rassurants, où l'analyse peut être faite à partir d'une perception très pauvre.

En outre, le processus d'apprentissage, portant à la fois sur les représentations de la réalité sociale utilisées pour décider et sur la politique suivie, fonctionnera mal. Les erreurs faites seront mal perçues et mal corrigées.

Pratiquer l'auto-interrogation et l'autocontestation permanente demanderait, de la part de ceux qui préparent et prennent les décisions, une vertu qu'on ne peut attendre de simples mortels. On peut douter qu'un processus interne à l'appareil du pouvoir puisse conduire à des évolutions importantes et rapides de ses cadres de pensée, que cet appareil puisse se distraire volontiers de son affairément habituel pour se remettre en cause lui-même. A la limite, la routine guette là comme ailleurs.

En France, le fait que les « événements de Mai » ont constitué une sonnette d'alarme, et qu'une ouverture certaine à une réforme de modes de pensée existe actuellement chez un certain nombre de fonctionnaires, n'est pas un facteur suffisant pour que l'appareil de l'Etat évolue dans son ensemble.

Au lieu de permettre, suivant leur vertu essentielle, d'améliorer à la lumière des faits des représentations de la réalité sociale sous-tendant les décisions, et de constituer ainsi pour les sociétés un instrument d'apprentissage incomparable, les méthodes scientifiques utilisées par une démocratie risquent de devenir un facteur de sclérose, se voyant ainsi profondément perverties.

Imaginons maintenant une technocratie plus radicale où ceux qui gouvernent au nom de la science ne voient plus leur pouvoir limité par l'existence de libertés individuelles, mais exercent un pouvoir politique absolu, un « totalitarisme scientifique » régnant. Comme l'indique un brillant universitaire américain, Noam Chomsky : « Rien ne permet de supposer que les hommes qui revendiquent le pouvoir au nom de la connaissance et de la technique seront plus bénins dans l'exercice du pouvoir que les hommes dont les prétentions reposent sur la fortune ou des origines aristocratiques. Bien au contraire, il faut prévoir que les nouveaux « nouveaux » apparaîtront dangereusement arrogants, agressifs et incapables d'accepter la leçon d'un échec en comparaison de leurs prédécesseurs, dont la prétention au pouvoir ne se trouvait pas diminuée par la franchise concernant les limites de leurs connaissances, l'insuffisance du travail accompli ou les erreurs avérées. » La tentation sera énorme pour ceux qui exercent le pouvoir, qui dirigent l'appareil de l'Etat, d'utiliser cet appareil pour brider le progrès des sciences de la société, ce progrès remettant en cause leur savoir et leur autorité politique. Il en sera ainsi, que ces hommes soient effectivement des experts qui ont été amenés au pouvoir par leur compétence, ou des politiques qui font semblant d'être compétents pour légitimer leur autorité.

Non seulement les connaissances disponibles seront mal utilisées dans la décision « comme s'était le cas de la technocratie tempérée », mais le progrès scientifique risque fort d'être étouffé en fonction des avantages à court terme de cet étouffement pour le pouvoir en place, et malgré ces inconvénients pour la société. La science n'a guère de chance de s'instruire au contact des faits, et de permettre une amélioration continue des décisions. Elle-même conduite à ne plus avoir de science que le nom, a dégénéré en doctrine idéologique, à être utilisée comme mythe. La confusion du pouvoir et de l'autorité scientifique ne peut être bonne ni pour la politique, ni pour la science « de même que la confusion entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel a toujours eu des conséquences fâcheuses pour l'un et l'autre ».

En fin de compte, dans un tel régime, la représentation de la réalité sociale qui sert au responsable à décider ne risque guère d'être adéquate, ni de bien évoluer.

De plus, dans un tel régime comme dans tout régime totalitaire, le pouvoir risque fort d'œuvrer pour toute autre chose que pour le bien public. Un « totalitarisme scientifique est conduit à dégénérer en pouvoir totalitaire à prétention scientifique, et n'a aucune raison d'être meilleur que n'importe quelle autre forme de totalitarisme.

3. Philippe d'Iribarne, *La science et le prince*, Denoël, 1970.

Dans un intéressant développement, Léo Moulin déclare que l'obstacle le plus solide et le plus irrésistible à la toute-puissance éventuelle d'une quelconque technocratie réside dans l'antichléricisme de l'opinion publique, c'est-à-dire dans l'hostilité non déguisée de celle-ci à l'égard de tous les types de clercs au premier rang desquels les experts de l'âge moderne. Il y voit une forme permanente de rébellion, qui plonge ses racines dans un besoin d'irrationnel et de mystique contre l'autorité de ceux qui parlent en connaissance de cause. D'où la joie du public quand l'expert se trouve ou paraît être en mauvaise posture (ainsi le spécialiste vaincu par l'avocat en Cour d'assises). On peut en fait déridier n'importe quel auditoire avec les plaisanteries les plus éculées sur les statisticiens ou économistes. Moulin se référant sur ce point à des observations déjà anciennes de R. Michels souligne la persistance du mépris et du dédain à l'égard des intellectuels dans les fractions ouvrières du parti socialiste belge.

En définitive même dans les milieux où on reconnaît les compétences du technicien, on s'applique à nier ou à limiter le pouvoir social qu'il pourrait en tirer. Conclusion : « Les politiques sont presque toujours en état de repousser avec pertes et fracas toutes les propositions des experts qui ne semblent pas politiquement acceptables. Il n'est jamais tout à fait impossible, pour contrecarrer l'avis des experts, de battre le rappel des stéréotypes, des croyances et des mythes d'autrefois et d'aujourd'hui, des superstitions et des préjugés collectifs qui, pour être actuels, n'en sont pas moins « obscurantistes ».

Finalement, il importe que c'est le politique qui – à tort ou à raison (mais là n'est pas le problème), l'emporte le plus souvent sur le spécialiste. »

Le lecteur sera peut-être tenté de tenir cette vue pour excessive. Cependant les exemples d'erreurs et d'emballement de l'opinion à partir de positions affectives ou personnelles sont trop nombreux pour qu'il soit légitime de rejeter cette position sans un examen attentif. Ce refus serait d'autant moins excusable que les groupes d'intérêt s'efforceront d'utiliser en permanence de telles faiblesses.

En réalité, nous ne disposons pas des enquêtes qui permettraient de procéder à une analyse objective du problème. Des commentaires déplorent, et avec une force de conviction, égale à celle de Moulin, l'engouement de notre époque pour la technique, le respect souvent naïf dont bénéficient en tant d'occasions, des experts qui ne méritent pas une telle révérence. N'oublions pas, Moulin l'admet, que l'amateurisme des politiciens fournit aux chansonniers et aux démagogues un inépuisable réservoir de plaisanteries. Sur un plan très sérieux, l'engouement pour les diplômes universitaires et un titre quelconque qui fait la fortune de l'enseignement par correspondance, ou encore cette soif brûlante d'étude qui saisit les jeunes ouvriers dès que les moyens leur en sont véritablement donnés, tout ceci n'exprime-t-il pas une autre attitude que celle de l'indifférence ou de l'hostilité vis-à-vis du savoir ou de ceux qui le détiennent ? La réticence ouvrière vis-à-vis des intellectuels qu'à mon avis Moulin simplifie un peu ne vient-elle pas en dehors de l'instabilité si fréquente de ceux-ci, de ce que la monopolisation par les classes aisées de l'accès à l'éducation supérieure a constitué, et forme encore, un moyen de monopoliser l'aliénation ouvrière ?

En considérant le cas de la France moderne, je crois y déceler en plusieurs milieux, un assez grand respect pour la fonction technique, ce qui explique en particulier, la propension de tant de nos contemporains à se dire « techniciens ».

L'entrée de la science et de la technique dans la compétition entre les deux blocs ne fait que renforcer cette attitude (qui ne touche pas, il est vrai, plusieurs secteurs des classes moyennes traditionnelles, spécialement dans les régions sous développées du pays). En règle, l'opinion ne semble pas accueillir avec défaveur l'accès d'un technicien- ou d'un homme se faisant passer pour tel- à des fonctions ministérielles.

Admettons que ce respect est bien plus grand pour les techniques dérivées des sciences physiques et naturelles que pour celles tirées des sciences humaines : les représentants de ces disciplines n'ayant même pas su créer un vocabulaire uniforme, il nous faudrait beaucoup d'outrecuidance pour livrer à cet égard, un procès à l'opinion.

Toutefois, je me range à l'avis de Moulin sur un point : la possibilité pour l'homme politique de défaire le technicien devant l'opinion à condition d'entreprendre à cet effet une campagne persévérante. Deux facteurs handicapent le technicien sous cet angle : sa tendance à user d'un vocabulaire ésothérique, au besoin pour dire des choses fort simples, et à ignorer l'art de présenter en termes aisément accessibles ou assimilables des questions complexes, cette simplification n'allant jamais sans quelque déformation ; le caractère souvent secret ou confidentiel de ses inventions. Mais, notamment dans les pays où les partis sont faibles et morcelés, les hommes politiques ne sont pas nécessairement en mesure et n'ont pas toujours le désir de mener de telles campagnes.

Ces considérations établissent que les appareils politiques ou partisans, sans oublier bien sûr les groupes de pression, ne sont pas, s'ils le veulent, désarmés devant les techniciens qui, placés devant de fortes oppositions se réfugient parfois dans un opportunisme ou un immobilisme prudent. La remarque prend d'autant plus de relief que des considérations déontologiques, obligent souvent ces derniers au silence, tandis que leurs interlocuteurs officiels ou privés disposent, pour s'adresser au peuple de moyens sans cesse plus perfectionnés (rôle de la télévision).

Dans sa confrontation avec le technicien, l'homme politique et spécialement l'homme de parti, dispose de multiples parades dont celle d'appeler à son secours des techniciens dont l'avis concorde avec le sien ou renforce sa thèse. On sait qu'en matière d'organisation des entreprises les experts ont parfois pour mission de

donner une allure d'impartialité et de respectabilité à des formes déjà décidées par le patron. L'homme politique n'est pas nécessairement inhabile à ces jeux. Par ailleurs, il lui arrive souvent de trouver dans l'action des groupes d'intérêt, un prétexte à repousser les propositions des techniciens : sans qu'il en soit nécessairement ainsi, le souci de sauvegarder la paix publique, ouvre en certains cas, de bien singulières marchandises.

Il faut redire que les techniciens ne règnent pas en maîtres dans l'Etat. Ils constituent pourtant l'un des éléments du « polygone des forces », le niveau de leurs influences pouvant varier selon les époques et les pays. L'influence des technocrates est seulement l'une des composantes ou l'un des aspects du pouvoir qui s'exerce sur les hommes. Tout ce que nous avons observé à présent montre que l'action des technocrates qui a des racines objectives (technicité de la gestion des affaires publiques), trouve un aliment dans l'impuissance ou l'incapacité des appareils politiques habituels. Le problème est de savoir s'il est opportun et possible de renverser le courant.

J. Meynaud, *Le technocrate, mythe ou réalité ?*, 1964.

Corrigé de la synthèse

Synthèse proposée (300 mots)

Le technocrate

Ces textes des années 60 s'interrogent sur le technocrate et les menaces que représente pour l'avenir la technique au pouvoir.

Ducassé commence par situer l'origine du problème dans le courant positiviste du XIX^e siècle, et en voit l'incarnation actuelle dans le « manager », passionné de technique et d'action.

D'Iribane, d'emblée, s'inquiète de retrouver dans le technocrate des traits habituels de l'intellectuel irresponsable, plus soucieux d'imposer des recettes que de s'adapter à la réalité.

Meynaudse demande si la méfiance instinctive envers l'expert peut, ou non constituer un rempart ou fournir au politique une parade efficace.

Ces trois attitudes correspondent à des perceptions différentes des qualités du technocrate et de ses rapports avec l'environnement.

Quel est le poids respectif, dans l'opinion, de l'engouement pour la technique et de son dénigrement ? s'interroge Meynaud. Le savoir exerce toujours un très vif attrait, mais l'absence, chez le scientifique, de sens pédagogique nuit souvent à son image. Un certain équilibre des pouvoirs semble ainsi possible à l'intérieur de l'Etat entre politiques et techniciens.

D'Iribarne est moins optimiste : actuellement déjà les décideurs ne semblent guère enclins à pratiquer l'autocontestation, antidote du dogmatisme, des systèmes et des théories. Menacée ainsi de sclérose, la démocratie risque de laisser place à une technocratie totalitaire qui se retournera contre une science dégénérant en idéologie.

La perspective historique de Ducassé débouche vers des vues plus sereines : nouveau pour son sens de l'action et d'une responsabilité globale, le technocrate se situe dans la tradition de l'homme de mouvement. Faire confiance à ses moyens pour essayer de donner à la société future une forme nouvelle, et peut-être plus juste, n'est que le signe d'un esclavage.

Avec diverses tonalités, tous trois mettent l'accent sur les changements profonds de notre époque et sur ses incertitudes.

4. L'analyse de texte

Exemple de texte à analyser

Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat social, 1762.

Chapitres I, 8-9

« [L]e passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que, la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit,

l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède.

Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, et la possession, qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété, qui ne peut être fondée que sur un titre positif. On pourrait, sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. Mais je n'en ai déjà que trop dit sur cet article, et le sens philosophique du mot *liberté* n'est pas ici de mon sujet.[...]

Chaque membre de la communauté se donne à elle au moment qu'elle se forme, tel qu'il se trouve actuellement, lui et toutes ses forces, dont les biens qu'il possède font partie. Ce n'est pas que par cet acte la possession change de nature en changeant de mains, et devienne propriété dans celles du souverain : mais comme les forces de la cité sont incomparablement plus grandes que celles d'un particulier, la possession publique est aussi dans le fait plus forte et plus irrévocable, sans être plus légitime, au moins pour les étrangers. Car l'État à l'égard de ses membres est maître de tous leurs biens, par le contrat social, qui dans l'État sert de base à tous les droits ; mais il ne l'est à l'égard des autres puissances que par le droit de premier occupant, qu'il tient des particuliers.

Le droit de premier occupant, quoique plus réel que celui du plus fort, ne devient un vrai droit qu'après l'établissement de celui de propriété. Tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui est nécessaire ; mais l'acte positif qui le rend propriétaire de quelque bien l'exclut de tout le reste. Sa part étant faite, il doit s'y borner, et n'a plus aucun droit à la communauté. Voilà pourquoi le droit de premier occupant, si faible dans l'état de nature, est respectable à tout homme civil. On respecte moins dans ce droit ce qui est à autrui que ce qui n'est pas à soi. En général, pour autoriser sur un terrain quelconque le droit de premier occupant, il faut les conditions suivantes. Premièrement, que ce terrain ne soit encore habité par personne ; secondement, qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister ; en troisième lieu, qu'on en prenne possession, non par une vaine cérémonie, mais par le travail et la culture, seul signe de propriété qui à défaut de titres juridiques doit être respecté d'autrui.

En effet, accorder au besoin et au travail le droit de premier occupant, n'est-ce pas l'étendre aussi loin qu'il peut aller ? Peut-on ne pas donner des bornes à ce droit ? Suffira-t-il de mettre le pied sur un terrain commun pour s'en prétendre aussitôt le maître ?

Suffira-t-il d'avoir la force d'en écarter un moment les autres hommes pour leur ôter le droit d'y jamais revenir ? Comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immense et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable, puisqu'elle ôte au reste des hommes le séjour et les aliments que la nature leur donne en commun ? Quand Nuñez Balboa prenait sur le rivage possession de la mer du Sud et de toute l'Amérique méridionale au nom de la couronne de Castille, était-ce assez pour en déposséder tous les habitants et en exclure tous les princes du monde ? Sur ce pied-là, ces cérémonies se multipliaient assez vainement, et le roi catholique n'avait tout d'un coup qu'à prendre possession de tout l'univers ; sauf à retrancher ensuite de son empire ce qui était auparavant possédé par les autres princes.

On conçoit comment les terres des particuliers réunies et contiguës deviennent le territoire public, et comment le droit de souveraineté s'étendant des sujets au terrain qu'ils occupent devient à la fois réel et personnel ; ce qui met les possesseurs dans une plus grande dépendance, et fait de leurs forces mêmes les garants de leur fidélité. Avantage qui ne paraît pas avoir été bien senti des anciens monarques qui ne s'appelaient que rois des Perses, des Scythes, des Macédoniens, semblaient se regarder comme les chefs des hommes plutôt que comme les maîtres du pays. Ceux d'aujourd'hui s'appellent plus habilement rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, etc. En tenant ainsi le terrain, ils sont bien sûrs d'en tenir les habitants.

Ce qu'il y a de singulier dans cette aliénation, c'est que, loin qu'en acceptant les biens des particuliers la communauté les en dépouille, elle ne fait que leur en assurer la légitime possession, changer l'usurpation en un véritable droit, et la jouissance en propriété.

Alors les possesseurs étant considérés comme dépositaires du bien public, leurs droits étant respectés de tous les membres de l'État et maintenus de toutes ses forces contre l'étranger, par une cession avantageuse au public et plus encore à eux-mêmes, ils ont, pour ainsi dire, acquis tout ce qu'ils ont donné : paradoxe qui s'explique aisément par la distinction des droits que le souverain et le propriétaire ont sur le même fonds, comme on verra ci-après.

Il peut arriver aussi que les hommes commencent à s'unir avant que de rien posséder, et que, s'emparant ensuite d'un terrain suffisant pour tous, ils en jouissent en commun, ou qu'ils le partagent entre eux, soit également, soit selon des proportions établies par le souverain.

De quelque manière que se fasse cette acquisition, le droit que chaque particulier a sur son propre fonds est toujours subordonné au droit que la communauté a sur tous, sans quoi il n'y aurait ni solidité dans le lien social, ni force réelle dans l'exercice de la souveraineté.

Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. »

Corrigé de l'analyse de texte

L'auteur affirme que le passage de l'état de nature à l'état civil est un passage de l'instinct à la justice. La perte des avantages tirés de la nature se compense par le développement des idées et des sentiments.

Le contrat social prive l'homme de sa liberté naturelle et du droit illimité mais le dote de la liberté civile et du droit de posséder.

Il ajoute que l'état civil s'accompagne de la liberté morale, car si l'impulsion est esclavage, le respect de la loi est liberté. [...]

Chaque membre appartient à la communauté dont il fait partie.

Le contrat social d'une communauté ne s'impose pas aux membres d'une autre mais le droit du premier occupant régit le principe de propriété.

Le droit du premier occupant réunit trois conditions : un terrain inhabité ; son occupation du terrain approprié à ses besoins ; enfin, le travail et la culture comme signes de la propriété.

Il insiste qu'effectivement, le besoin et le travail qui justifient la primauté du premier occupant impliquent l'inaliénabilité de ce droit et s'opposent ainsi à une attribution injustifiée du territoire.

Comme le territoire public repose sur la contiguïté des terres particulières, leurs possesseurs entrent dans une dépendance accrue.

L'auteur soutient que la réunion consentie de leurs forces témoigne de leur fidélité au principe qui les unit.

Ainsi la possession est-elle légale. L'ancienne usurpation fait place au droit et à la jouissance de la propriété. Alors les possesseurs sont considérés comme les dépositaires du bien public. Leurs droits sont respectés par les membres de l'État et protégés contre les interventions étrangères.

Parfois l'union des hommes précède toute possession. Puis ils prennent un terrain qu'ils partagent également ou selon les dispositions prévues par le souverain.

Mais le droit de chacun est toujours subordonné à celui de la communauté. Sans ce lien social fort, la souveraineté est faible.

Enfin, l'auteur conclut que le contrat social ne détruit pas l'égalité naturelle mais elle lui substitue une légitime égalité morale. L'inégalité physique de l'état naturel et l'inégalité intellectuelle disparaissent. Le droit rend les hommes égaux.

5. La dissertation

Sujet : *Pensez-vous que, dans la société moderne, les anciens aient perdu le rôle prépondérant qu'ils tenaient jusqu'alors ?*

Vous développerez votre point de vue à l'aide d'exemples précis empruntés à vos lectures et à la vie quotidienne.

❖ Travail préparatoire

- **Analyse du sujet**

- ✓ **Lecture du sujet**

Le sujet ne présente pas de difficultés particulières tant au niveau de sa construction qu'au niveau du vocabulaire. Cependant, il faut entendre par :

- anciens : les vieux, les sages, les ancêtres ;
- la société moderne : la société d'aujourd'hui, le monde d'aujourd'hui opposé à celui dans lequel nos ancêtres ont été très actifs

- ✓ **Analyse des consignes**

- Qu'est-ce qu'on demande ?
- Quelle est la place des anciens dans la société moderne ?

Réponses possibles à cette question :

Les anciens n'occupent pas une place de choix dans la société d'aujourd'hui.

- Quels sont les arguments permettant d'affirmer cela ? Doit-on continuer à les marginaliser ?

Les anciens occupent une place de choix dans la société d'aujourd'hui.

Qu'est-ce qui permet d'affirmer cela ?

- Quels avantages la société tire-t-elle à faire cohabiter différentes générations ?

Tel qu'il est libellé, le sujet traite du thème du conflit des générations et invite à donner son point de vue sur un débat qui alimente certaines conversations. Il permet aussi de vérifier et d'apprécier la culture littéraire du candidat en cela qu'il lui est demandé d'illustrer son point de vue à l'aide d'exemples empruntés à ses lectures. Enfin, le sujet invite le candidat à évaluer son sens de l'observation : sait-il tirer parti des événements de la vie quotidienne ?

- **Recherche des idées**

Le libellé du sujet aide énormément à la recherche des idées. Quelques questions directrices peuvent orienter la recherche :

- Quel rôle les anciens jouaient-ils dans la société traditionnelle ?
- Continuent-ils de jouer ce rôle ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Réponse à la première question :

- l'ancien assure l'éducation et l'initiation des jeunes ;
- il joue le rôle de médiateur ;
- Il est dépositaire des connaissances.

Pour ces différentes réponses, il faut des exemples précis pour les illustrer.

- Comment l'ancien assure-t-il l'éducation des jeunes ? Par les contes, légendes et les cérémonies rituelles
- A quelles occasions joue-t-il son rôle de médiateur ? Quand il y a des conflits entre les clans, les familles ; quand les membres d'une famille ne s'entendent pas sur les droits de succession ou d'héritage ; dans le cas des mariages coutumiers, des partages de terre.
- Quelles sont les connaissances dont l'ancien est dépositaire ? Il connaît l'histoire du clan, de la tribu, il connaît les coutumes.

Réponse à la deuxième question :

- Dans la société moderne, les anciens ne jouent plus ce rôle ;
- Il n'est plus le seul dépositaire des connaissances : l'école, les médias, les voyages, permettent aux jeunes d'apprendre ;
- Pour régler les différends, on a plutôt recours à la justice et à ses lois.

Conseils :

La lecture de quelques œuvres peut permettre d'illustrer le devoir :

- ✓ Sous l'orage de Seydou Badian pour illustrer :
 - l'idée selon laquelle l'ancien tient un rôle de médiateur (par exemple pour le mariage de Kani) ;
 - l'idée de la suprématie des anciens ;
 - le rôle d'éducateur dévolu aux anciens (par exemple, maman Téné instruisant sa fille Kani sur le mariage
- ✓ L'enfant noir de Camara Laye
- ✓ L'appel des arènes de Aminata Sow Fall

• **Elaboration du plan**

Première partie : rôle dévolu aux anciens dans la société traditionnelle

- ✓ L'ancien assure l'éducation et l'initiation des jeunes. L'éducation est faite :
 - par les contes et les légendes qui sont ponctués par des leçons de morale
 - par le partage de la vie des adultes. Par exemple, dans la forge du père de Camara Laye dans L'enfant noir, ou en plus du travail de la forge, le père enseigne à ses apprentis, certaines vertus sociales ; Yaye Daro et sa fille Maimouna à Louga dans Maimouna de Abdoulaye Sadjì.En ce qui concerne l'initiation, les cérémonies de circoncision ne sont qu'une école d'endurance et de courage
- ✓ L'ancien joue le rôle de médiateur :
 - Il assume ce rôle en cas de conflit. Par exemple, conflit entre clans ou familles à propos de terre ou encore de partage d'héritage.
 - pour unir les couples (mariage). Par exemple, pour la demande en mariage de Kani, Famagan envoie des personnes âgées rencontrer les parents de Kani.Ces différents rôles, l'ancien les assume avec autorité et efficacité parce qu'il est dépositaire de l'histoire du clan et des coutumes.

Transition :

Avec la société moderne qui privilégie l'écriture, quelle place pour les anciens ?

Deuxième partie : les anciens continuent-ils de jouer ce rôle ?

- ✓ L'éducation est assurée aujourd'hui par des institutions comme l'école, grâce aux connaissances consignées dans les livres. Par exemple, la Grande Royale, dans *L'aventure ambiguë* de Cheick Hamidou Kane, pousse les diallobé à aller à l'école occidentale, les détournant ainsi des formes traditionnelles d'acquisition du savoir.
- ✓ Les conflits sont réglés au palais de justice et non sous l'arbre à palabre. Des lois régissent aujourd'hui la société moderne et la justice moderne est chargée de régler les conflits de toutes sortes.
- ✓ L'ancien n'est plus le seul dépositaire des connaissances. Il existe des musées et des bibliothèques auxquels tout le monde a accès pour se cultiver, s'informer et se former. Des ouvrages sont produits et diffusés largement pour informer le plus grand nombre de personnes sur les peuples, leur mode de vie ...

Conclusion générale : Devrons-nous ignorer autant les anciens ?

❖ La rédaction et la relecture

a. Rédaction du devoir

• **Introduction**

- ✓ Amener le sujet en partant du thème : la place des anciens dans la société traditionnelle. Pourquoi ?
- ✓ Formulation du sujet : leur situation dans la société moderne a abouti à cette à cette interrogation.
- ✓ Annonce du plan :
 - rôle dévolu aux anciens dans la société traditionnelle ;
 - continuent-ils de jouer ce rôle ?

• **Développement**

Le plan détaillé présenté ci-dessus propose deux grandes parties comportant chacune trois sous-parties, ce qui rend le devoir équilibré.

• **Conclusion**

Se montrer conciliant à la fin : nous avons encore beaucoup à apprendre des anciens, d'où la nécessité de savoir les intégrer à la vie d'aujourd'hui.

b. Relecture du devoir

Prendre le temps de relire deux ou trois fois le devoir pour corriger les incorrections expressives.

POST-TEST

- 1) Qu'est-ce que le commentaire de texte ?
- 2) Quels sont les critères d'un bon commentaire ?
- 3) Qu'est que le résumé de texte ?
- 4) Quelles sont les exigences du résumé ?
- 5) Quelles sont les étapes à suivre pour un bon résumé ?
- 6) Qu'est-ce que la synthèse de texte ?
- 7) Quels sont les éléments qui composent le plan d'une synthèse ?
- 8) Qu'est-ce que l'analyse du texte ?
- 9) Comment doit-on s'y prendre pour réussir la synthèse du texte ?
- 10) Qu'est-ce que la dissertation ?
- 11) Comment doit-on s'y prendre pour réussir la dissertation ?